

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 1399 Lundi 17 octobre 2011 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES
DANS LES ASSEMBLÉES ÉLUES**

Le gouvernement rejette les amendements de l'APN

Lire en page 9

50 ANS APRÈS LES TRAGIQUES ÉVÉNEMENTS DU 17 OCTOBRE 1961

LE CRIME IMPUNI



Le 17 octobre 1961 à l'appel de la Fédération FLN de France, celle que l'on nommera la 7^e Wilaya, lancera un appel à ses militants à descendre dans la rue pour manifester contre une décision discriminatoire, le couvre-feu décrété le 5 octobre 1961 et imposé pour les Algériens afin de paralyser l'action du FLN dans les bidonvilles des banlieues...

Lire en page 3



Repères

90%

des demandes de billets pour les Jeux paralympiques de Londres 2012 ont été satisfaites, a annoncé samedi le Comité d'organisation précisant que plus de 1,1 million de billets ont été vendus.

27

mille personnes sont sinistrées au Mexique suite au passage de l'ouragan «Jova» par la côte ouest de ce pays. Au moins six personnes ont péri suite à ce phénomène météorologique, qui a été accompagné de pluies torrentielles et de rafales de vents de plus de 100 km/h.

15

personnes ont été tuées, vendredi dernier, lors d'affrontements entre bandes rivales dans le nord du Honduras, alors que neuf détenus ont été tués lors d'affrontements dans une prison.

Le président malien bientôt à Alger



Le président malien, M. Amadou Toumani Touré, effectuera dans les "tout prochains jours" une visite en Algérie, à l'invitation du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a indiqué une source diplomatique. La date de la visite n'a pas été encore précisée. Le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, M. Abdelkader Messahel, a remis samedi à Bamako un message du président Bouteflika à son homologue malien qui a trait au développement des relations de coopération entre les deux pays et leur élargissement. Le message porte également sur les derniers développements intervenus dans la région du Sahel et aux efforts déployés par les pays du champ (Algérie, Mali, Mauritanie et Niger) pour "asseoir les fondements d'une coopération régionale à même de faire face à la menace terroriste et de relancer le développement économique sur des bases durables dans la région du Sahel". Dans un message adressé au chef d'Etat malien, à l'occasion de la fête de l'indépendance du Mali, le 21 septembre dernier, le président Bouteflika avait renouvelé son "attachement personnel" à l'approfondissement de la concertation bilatérale et à "l'intensification" des efforts des deux pays "tendant à faire de notre région une zone de paix et de stabilité et un modèle de coopération pour le développement".

La colère de Benhamadi

Le ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (PTIC), M. Moussa Benhamadi, a déploré samedi les "insuffisances" constatées au niveau de son secteur dans la wilaya d'Oum El-Bouaghi, insistant sur une "reprise en mains énergique".

Animant un point de presse à l'issue de sa visite d'inspection dans cette wilaya, le ministre a affirmé que les insuffisances observées sont liées, notamment, à la faiblesse du nombre de guichets postaux ainsi qu'au manque de personnel et d'équipements électroniques.

«Nous œuvrons en coordination avec les autorités de la wilaya et les cadres du secteur pour éliminer ces insuffisances, améliorer l'accueil et donner plus d'efficacité aux structures», a assuré M. Benhamadi, soulignant que la wilaya a notamment besoin de nouveaux bureaux de poste à Aïn M'lila et à Meskiana. Le ministre avait auparavant inspecté, à Aïn M'lila, le bureau local de la poste et le siège du nouveau central téléphonique devant être opérationnel l'année prochaine. Au chef-lieu de wilaya, M. Benhamadi s'est enquis du fonctionnement de la recette principale, confrontée au manque de liquidités, avant de donner le coup d'envoi du programme MSAN et de présider une séance de travail au siège de la wilaya.



Le PAP appelle à sanctionner économiquement le Maroc



Le Parlement panafricain (PAP) a appelé vendredi l'Union africaine (UA) et la communauté internationale à imposer des sanctions économiques au Maroc afin de l'amener à se conformer aux résolutions internationales en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui, a indiqué l'agence de presse sahraouie (SPS) citant une source diplomatique.

Le PAP a adopté au terme de sa 5e session ordinaire de sa 2e législature, en présence du vice-président du Parlement européen, M. Miguel Angel Moratinos, à l'unanimité une résolution et une recommandation soutenant la lutte du peuple sahraoui et appelant l'UA et la communauté internationale à imposer des sanctions économiques au régime marocain. Le PAP a, par ailleurs, demandé au Conseil de sécurité onusien de protéger les droits de l'Homme dans les territoires occupés au Sahara Occidental et de soutenir les réfugiés sahraouis dont les souffrances perdurent.

La recommandation a appelé également l'ensemble des Etats africains à soutenir le peuple sahraoui tout en saluant les efforts du gouvernement et peuple algériens en faveur des Sahraouis pendant 36 ans.



Des débris du tsunami à plus de 3.000 km des côtes japonaises



Un navire-école russe a découvert un petit bateau de pêche et divers objets emportés par le tsunami du 11 mars au Japon dérivant dans le Pacifique à plus de 3.000 kilomètres des côtes japonaises, a indiqué dimanche un institut de recherche américain.

«Un voilier-école russe, le STS Pallada, a trouvé un ensemble de débris qui proviennent sans erreur possible du tsunami, lors de son voyage retour entre Honolulu (Hawaï, Etats-Unis) et Vladivostock (Russie)», a indiqué le Centre international de recherche sur le Pacifique de l'Université d'Hawaï.

«Peu après les îles Midway, le Pallada a repéré un nombre surprenant d'objets» dérivant, dont un petit bateau de pêche que l'équipage du voilier a récupéré à bord le 22 septembre.

Le bateau était immatriculé à Fukushima, province du nord-est du Japon où le passage d'un tsunami géant le 11 mars a provoqué la plus grave catastrophe nucléaire depuis Tchernobyl il y a 25 ans.

«Son niveau de radioactivité est normal, nous l'avons mesuré avec le compteur Geiger», selon les notes de l'équipage, citées dans un communiqué.

Pendant plusieurs jours, l'équipage a vu un poste de télévision, un réfrigérateur, des planches de bois, des bouteilles en plastique, des bottes, des bouées de filet de pêche, etc.

Les chercheurs de l'institut estiment que les premiers débris du tsunami atteindront Hawaï dans un an et les côtes ouest américaines dans trois ans.

Un lingot d'or livré à la mauvaise adresse



Au mois de septembre dernier, un livreur s'est trompé de boîte à lettres.

Il a livré un colis contenant un lingot

et des pièces en or dans la boîte aux lettres d'un commerce de bouche, alors qu'il était destiné au bijoutier d'à côté, précise Sud-Ouest.

Le bijoutier ne voyant rien venir a saisi la police. Cette dernière a mené une enquête et s'est intéressée au patron du magasin voisin et à ses employés. Toutes ces personnes n'ont pas apprécié du tout qu'on les mêle à cette affaire...

Mais, mardi dernier, les policiers ont fini par obtenir les aveux d'une jeune femme travaillant dans ce commerce de bouche. Elle leur a dit qu'elle avait trouvé le paquet par terre et qu'elle l'avait remis à son frère. Tous deux ne sont pas des délinquants, mais ils n'ont pas résisté à la tentation. Hier, cependant, le frère est allé remettre le paquet au bijoutier.

Dans ce paquet, il y avait «un lingot d'or d'une valeur de 21.000 euros et, en cadeau bonus, 30 pièces d'or - des Souverains Élisabeth II d'une valeur de 9.000 euros». La valeur totale du butin 30.000 euros ! La fin de l'histoire est heureuse. Le frère a eu droit à seulement «un rappel à la loi» et sa sœur qui avait signé une reconnaissance de culpabilité se rendra à la convocation du tribunal, le 13 janvier prochain.

Nuit tragique à Paris

Le 17 Octobre 1961 à l'appel de la Fédération de France, celle que l'on nommera la 7e wilaya, lancera un appel à ses militants à descendre dans la rue pour manifester contre une décision discriminatoire, le couvre-feu décrété le 5 octobre 1961 et imposé pour les Algériens afin de paralyser l'action du FLN dans les bidonvilles des banlieues...

PAR SORAYA HAKIM

En ce temps-là l'immigration était exclusivement masculine, rares étaient les femmes qui suivaient leurs maris. Ils étaient tous ouvriers dans les usines et les hauts fourneaux et venaient travailler en France pour nourrir leur famille. C'est en fait un véritable couvre-feu au faciès qu'ordonne Maurice Papon préfet de police de l'époque

C'est alors que près de 30.000 personnes, sans armes, répondent à cet appel qui est une réponse de la Fédération de France à la police parisienne. La manifestation est interdite par le gouvernement de l'époque. Dès lors, vers 19h, des barrages sont dressés. Les Algériens, qui d'abord se sont regroupés dans leurs quartiers, ont pour consigne de rallier les places de l'Opéra, de la République, de St-Michel et de l'Odéon sans répondre à la provocation. La consigne du FLN est stricte. Cependant, les points de rallie-



ments sont le théâtre d'affrontements violents. Dans la rue, les forces de police, en majorité des CRS, encerclent les

manifestants qu'ils chargent et frappent. La chasse à l'homme a été sanglante dans tout Paris. Des coups de feu sont

tirés. Des balles tirées à bout portant. Les cadavres sont jetés à la Seine, ceux qui sont arrêtés et conduits au Palais des Sports subissent d'atroces sévices. A 23 h les trottoirs de la capitale sont jonchés de cadavres dans des mares de sang, certains agonisent mais la police interdira qu'on leur porte secours. Le gouvernement tentera de minimiser et parlera d'une dizaine de morts, la Fédération de France avance le chiffre de 200 morts et 2.300 blessés. Jusqu'au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de documents qui confirment ces chiffres, en attendant l'ouverture des archives...

La presse de l'époque évoquera, dans ses colonnes, le repêchage de 150 cadavres d'Algériens. Quant à Maurice Papon, il devait déclarer : «*La police a fait ce qu'elle devait faire*» et «*Nous avons gagné la bataille de Paris.*» Ce même Papon qui a porté plainte en diffamation, en 1998, contre l'historien français Jean-Luc Einaudi pour l'avoir désigné comme premier responsable du massacre du 17 Octobre 1961. Un procès dans lequel fut débouté Papon, collo du régime Pétain et qui a délibérément donné un permis de tuer.

Ce n'est pas pour autant qu'il y a une reconnaissance de l'Etat français de ses crimes de guerre. Pour le magistrat qui a instruit ce procès, il avait été admis à l'époque qu'on parlât de massacre mais sans plus. Maurice Papon ne sera pas jugé, dans les Accords d'Evian, il y a un décret d'amnistie portant sur les crimes et délits relatifs au maintien de l'ordre.

C'est ainsi que la France a rejeté toutes les plaintes des familles des victimes jugées ainsi non recevables. En 1961, la France coloniale s'était illustrée en censurant un livre *Les ratonnades d'Alger* de Paulette Péju qui avait été mandaté par le FLN pour rédiger un récit sur les événements d'Octobre, le livre en question, publié chez les éditions Maspero, est interdit à la vente.

S. H.

Pas de mea culpa de la France



Aujourd'hui comme hier la France s'entête dans le déni de la répression du 17 Octobre bien que des voix à l'Assemblée nationale française, au Conseil municipal, où un certain M. Bourdet dénonçait publiquement les silences de Maurice Papon, se sont élevées pour dénoncer les massacres d'une part et appeler le gouvernement à reconnaître les responsabilités de la préfecture de Paris d'autre part. Depuis des associations et des collectifs «Contre l'oubli» ou du «17 Octobre» battent le pavé pour réclamer la reconnaissance de ses crimes par l'Etat français, l'ouverture des archives pour que la vérité et la justice soient rendues et retrouvent leur place dans la mémoire collective. En 1991 le 17 Octobre est officiellement commémoré. Cependant une commémoration circonstancielle n'est pas une reconnaissance, même si le 17 Octobre 2001 le maire socialiste de Paris, Bertrand Delanoë, a inauguré une plaque commémorative sur le pont St-Michel duquel furent jetés des dizaines d'Algériens. D'autres banlieues parisiennes ont voulu suivre l'exemple au pont de Neuilly mais n'y ont pas été autorisées par un maire UMP. La France est sourde à tous les appels d'où qu'ils viennent, et veut arracher la page de son passé. Elle voile honteusement les massacres du 8 Mai 1945 ceux du 17 Octobre et bien d'autres drames commis durent les 132 ans de colonisation. Pis elle encourage les nostalgiques de

l'Algérie française à ériger des stèles et à parler des bienfaits de la colonisation. Pour le président français, Nicolas Sarkozy, il n'est pas question que la France se repente des «crimes» commis pendant la période coloniale. Il reconnaît simplement leur caractère injuste et que dans une «guerre» des crimes sont commis des deux côtés. Lors de sa visite en Algérie, il avait déclaré «*que les jeunes générations étaient tournées vers l'avenir*». Des propos repris par le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé devant son homologue algérien, Mourad Medelci, et qu'il fallait mettre un point final à cette revendication. De la période coloniale Nicolas Sarkozy en tire les lauriers : Pour lui «*Il est intolérable et honteux de voir des hommes politiques français s'excuser pour tout en permanence, partout où la France s'est installée elle n'a*

fait que le bien, laissé des pays avec des écoles, du savoir, des hôpitaux, des administrations et a apporté beaucoup de sa démocratie que ces pays n'ont pas su garder, après leur indépendance». Une attitude méprisante à plus d'un titre que l'Algérie ne saurait ni admettre ni entériner. Mais le président est loin d'être cohérent avec ses idées et s'est posé en historien d'abord et en justicier ensuite concernant la Turquie sur le génocide arménien. C'est bon pour l'Arménie mais pas pour l'Algérie. Pour cela, il faudrait d'abord balayer devant sa porte car à l'aube du cinquantième anniversaire de l'Indépendance la France ne montre aucun signe pour la repentance. Un million et demi de martyrs ont donné leurs vies pour que l'Algérie vive libre, le peuple algérien ne l'oublie pas et l'Histoire le retiendra !

S. H.

Je me souviens de ce jour...

Le 17 Octobre 1961, je n'étais pas tout à fait entrée dans ma douzième année. Les événements d'Algérie je les vivais au quotidien au travers de mes parents, tous deux militants de la Fédération de France. Les arrestations au Parc de Vincennes, les perquisitions de la DST, les gifles à la volée que prenait surtout ma mère pour ses propos nationalistes virulents étaient le lot quotidien de la toute jeune lycéenne que j'étais. Au soir du 16 octobre, mes parents étaient en conciliabules à propos de l'appel du FLN de manifester certes, mais surtout il était question de moi. Ils étaient partagés entre me laisser seule à la maison ou me prendre avec eux dans la manif. Ils avaient tranché pour la deuxième solution d'autant qu'il s'agissait d'une manifestation pacifique comme celle de l'organisation syndicale de la CGT si souvent descendue dans la rue «*pour la paix en Algérie*». Mon père avait donc décidé qu'il irait seul rejoindre les grands boulevards, ma mère devait rallier la place St-Michel, pas très loin de la maison située dans le XIVe arrondissement. Après avoir pris le métro à la station St-Jacques en compagnie de Odette Voirin, militante du PCF, et d'un Algérien prénommé Ahmed, nous sommes descendus à St-Michel. A la

sortie de la bouche du métro, un groupe de CRS attendait de pied ferme le faciès nord-africain. Il est vrai que nous avons pu traverser les mailles du filet, mais les compatriotes prenaient du gourdin à toute volée. A terre, les CRS continuaient de frapper et frapper encore. Ma mère était partagée entre le désir de rebrousser chemin, à cause de moi, et celui de tenir son engagement. C'est ce dernier qui prit le dessus.

Le boulevard St-Michel était devenu le théâtre d'une sauvage tuerie. On entendait des cris et quelques réflexions de Français outrés par de tels agissements. Il nous fallait rejoindre la place St-Michel. En voyant la tournure que prirent les événements, Odette l'amie de maman, m'empoigna et me sortit de la bousculade craignant pour moi. Le lendemain en me raccompagnant à la maison, elle m'apprend que ma mère avait été hospitalisée à l'hôpital de la Salpêtrière pour avoir reçu des coups sur la tête qui lui valurent douze points de suture. Mon père par chance s'en était tiré indemne. Ces choses-là on peut les pardonner, mais on ne peut pas les oublier. Tourner la page ? Jamais !

Malika Touazi

TÉMOIGNAGES

L'horreur au cœur de Paris

Les yeux embués, Amor Hocine a du mal à articuler. Les souvenirs de ce mardi noir d'octobre 1961 lui remontent : c'est la première fois qu'il voyait, impuissant, mourir devant lui un compagnon de lutte.

Hacène venait de rendre l'âme, battu jusqu'à l'épuisement par une cohorte de policiers, remontés à bloc pour contrer des manifestants pacifiques en plein Paris.

Pourtant, pense-t-il, rien ne justifiait une telle violence policière. «La manifestation était certes imposante, mais avant tout pacifique. C'était l'une des principales instructions qui nous a été données par les chefs zonaux de la Fédération de France du FLN», insiste-t-il.

Bien habillés, non armés, ne serait-ce d'un canif

Des instructions que confirme Mohamed Ghafir, dit Moh Clichy, super zonal de la wilaya I, rive gauche de Paris. «Les manifestants contre le couvre-feu discriminatoire du préfet de police, Maurice Papon, devaient être correctement habillés, disciplinés, éviter tout acte qui pourrait être considéré comme provocateur, ne porter aucune arme, même pas un canif», se souvient-il.

«Ces directives, martèle Moh Clichy, ont été répercutées sur nos adjoints respectifs. J'ai personnellement pris le soin de le faire auprès de mes deux chefs de zone, Tayebi Bachir et Benhalima Salah, dit Rouget.»

Emprisonné de 1958 à 1961 pour ses activités au sein du FLN, Mohamed Ghafir reprend immédiatement du service en qualité de chef zonal. C'est à ce titre qu'il organise la manifestation du 17 Octobre dans sa circonscription. «Au départ, la directive de la Fédération de France du FLN prévoyait de manifester le 14, un samedi, jour de week-end de grande affluence sur les boulevards de Paris. Ce qui aurait donné plus de résonance à la démonstration populaire. Mais, en raison de contraintes multiples d'organisation et de transmission des mots d'ordre, la date a été reportée au 17», a précisé à l'APS celui qui était chargé par le FLN de superviser toute la

banlieue nord de Paris et le 17^e arrondissement de la capitale française.

Le caractère pacifique de la marche du 17 Octobre est également souligné par Askri Ahmed, dit Mokrane, chef de la super zone Paris rive gauche. «Notre action militante se déroulait la nuit et le couvre-feu est venu la rendre totalement périlleuse. Durant cette période, nombre de nos responsables ont été arrêtés par la police alors qu'ils portaient en mission», se rappelle-t-il, avant de signaler que la situation devenait "intenable" et il n'était "plus possible" pour les responsables du FLN de poursuivre leur travail au sein de la communauté. «C'est sur ces données — portées dans le détail à la connaissance de la Fédération du FLN — que la décision a été prise d'organiser une manifestation pacifique des Algériens à Paris», ajoute-t-il, précisant qu'il était prescrit qu'aucun cadre du FLN n'y participe afin de «limiter les dégâts, car les rangs du FLN venaient de se rétrécir suite aux vagues d'arrestations, faisant même craindre l'anéantissement de l'organisation».

Aïssaoui Mohamed était en 1961 responsable du FLN dans le 20^e arrondissement de Paris. Il se rappelle avoir reçu, la veille de la manifestation, son responsable direct, le "Régional", et son supérieur, le "Zonal". «Heureusement que d'autres responsables que moi participaient à la campagne d'information qu'il fallait mener en urgence, de crainte que les mots d'ordre ne parviennent aux oreilles de la police», confie-t-il d'une voix saccadée, rappelant que les consignes étaient principalement de manifester «bien habillés et ne porter aucune arme sur soi».

Summum de la violence policière et de l'humiliation

En dépit de son caractère pacifique, la marche s'est transformée en un véritable bain de sang, les policiers de Papon répri-

mant sans distinction aucune entre jeunes et personnes âgées. Amor raconte comment il a, impuissant, vu, porte de Vincennes, mourir son compagnon d'arme. «Il avait reçu beaucoup de coup et saignait à b o n d a m m e n t. Lorsqu'il se plaignait, le CRS le bastonnait de nouveau alors qu'il était déjà plaqué au sol», se rappelle l'octogénaire, concédant qu'il n'y pouvait rien, sauf réciter à son compagnon la chahada et l'orienter vers l'Est (qibla).

Comble de l'humiliation, l'internement a été l'autre procédé auquel les policiers ont eu recours. «Nous étions parqués comme des moutons dans une sorte de vaste enclos entouré de barbelés à la porte de Versailles. Nous y sommes restés une dizaine de jours à dormir à même le sol, sans se laver avec, comme pitance, un morceau de pain rassis et un bol de café».

Au centre de détention de Vincennes, Aïssaoui dit avoir passé trois jours qui lui ont paru, dit-il, comme trois longues années. «Les policiers qui nous surveillaient jetaient régulièrement de l'eau par terre pour nous empêcher de nous allonger et nous maintenir en position debout», raconte-t-il, les larmes aux yeux.

Le président de l'association des moudjahidines de la Fédération du FLN en France 1954-1962, Akli Benyouène, évoque, lui, la "bataille de Paris" à laquelle se livrèrent les services de répression français, appuyés par



des groupes de harkis implantés dans les quartiers où résidait une forte communauté d'émigrés algériens. «Comme en Algérie, la police française et ses supplétifs se livrèrent alors, de jour comme de nuit, à des rafles et à des enlèvements de milliers d'Algériens pour les soumettre, dans des commissariats et d'autres lieux ouverts à cet effet, aux techniques de la torture les plus barbares et les plus humiliantes dans l'espoir d'arracher des aveux susceptibles de contribuer à un démantèlement total de la Fédération du FLN en France», témoigne Benyouène.

Selon lui, la chasse à l'homme particulièrement sanglante qui fut déclenchée à travers tout Paris a été accompagnée de 12.000 à 15.000 interpellations, dont 3.000 envoyés en prison et 1.500 refoulés dans leurs douars d'origine. 300 à 400 morts par balles, par coups de crosse ou par noyade dans la Seine, 2.400 blessés et 400 disparus ont été dénombrés à l'issue de ces violences policières, a rappelé l'ancien coordonnateur national de la Fédération de France du FLN.

NICOLE REIN, ANCIENNE MEMBRE DU COLLECTIF DES AVOCATS DU FLN, SE SOUVIENT :

«A l'époque, j'avais vraiment honte d'être Française»

Mme Nicole Rein, ancienne membre du collectif des avocats du FLN, avoue avoir ressenti de la honte d'être Française durant toute la période où des milliers d'Algériens étaient interpellés, torturés, assassinés en plein Paris, au moment même où des négociations étaient en cours entre le GPRA et la France pour l'indépendance de l'Algérie.

«L'année 1961 a été l'année de la honte pour la France. Je trouvais que c'était tellement épouvantable tout ce qui se passait et j'en savais plus que d'autres car j'étais avocate. J'avais vraiment honte d'être Française. Les Algériens étaient traités comme des citoyens de seconde zone. Ils avaient le droit d'apporter leur main-d'œuvre mais aucun autre droit. C'était pourtant des hommes et des femmes courageux», a-t-elle témoigné dans un entretien à l'APS.

Pour cette ancienne avocate, victime d'une tentative d'assassinat pour avoir osé plaider la cause des militants du FLN, le 17 octobre 1961, le 17 Octobre 1961 «a été le point culminant des répressions d'une rare violence commises contre les Algériens par la police parisienne aux ordres du préfet Maurice Papon et qui ont commencé bien avant cette date».

«Les interpellations, les tortures, les assassinats et les disparitions d'Algériens ont commencé bien avant cette date. C'était leur lot quotidien. Pendant toute cette période, leur vie était intenable en France, à Paris et en banlieue. Les massacres du 17 Octobre 1961 ont atteint le paroxysme de la haine raciale et c'était les harkis à la solde de Papon, regroupés dans des casernes à Paris, qui avaient pour rôle d'interpeller les Algériens. Les rafles se déroulaient toujours la nuit, pour les emmener dans des centres, les interroger et les obliger à faire des aveux sous la torture», a-t-elle ajouté.

«Le 17 Octobre 1961, tous les Algériens de Paris et de sa région étaient sortis protester pacifiquement contre le couvre-feu raciste qui leur a été imposé par Papon. C'était pour eux une grande joie de d'aller manifester pour leur indépendance. Je les ai vus ce jour-là. Il y avait en eux un enthousiasme et un élan extraordinaires. C'était indiscutablement des combattants courageux qui revendiquaient leur indépendance», a-t-elle soutenu, confirmant que ces manifestations étaient «purement pacifiques».

«Je sais que les responsables de la Fédération de France du

FLN avaient bien veillé à ce que les Algériens aillent sans armes, pas même un petit canif et qu'ils ne devaient riposter à aucune provocation et je sais aussi que les consignes ont été respectées», a-t-elle dit, saluant "l'acte de courage" des manifestants, au vu des "conditions tragiques" dans lesquelles ils vivaient à l'époque.

Elle affirme également avoir "personnellement vu", ce jour-là, la police frapper aveuglément les manifestants à coups de crosse et de gourdin, les faisant monter dans des camions et les emmener au Vel d'Hiv, sans leur prodiguer aucun soin, car, poursuit-elle, «même dans les camions, ils continuaient à être tabassés. Des corps ont été jetés dans la Seine, et plusieurs Algériens ont été trouvés pondus dans le bois de Vincennes le lendemain de cette manifestation et les jours qui suivirent».

«Des témoins ont assisté à des tabassages d'Algériens manifestant de manière absolument pacifique leur droit à l'indépendance qui était en cours, et leur attachement à l'Algérie», a encore témoigné cette avocate. Elle rappelle, qu'à l'époque où les négociations d'Evian étaient engagées, la vie des Algériens en métropole était un "enfer", ajoutant que Papon «a voulu installer un climat d'insécurité, sans compter le couvre-feu raciste qui leur a été imposé le 5 octobre 1961, puisque ce sont uniquement les Algériens qui étaient interdits de sorties entre 20h30 et 5h30 du matin». «Sa hiérarchie lui attribuait de larges pouvoirs. Il a voulu transporter à Paris, ce qu'on a appelé la +bataille d'Alger+. Autrement dit, il voulait terroriser la population algérienne, se servant pour cela de textes de loi qui le permettaient, à savoir la loi du 26 juillet 1957 qui permettait l'internement en métropole du moment qu'une personne est condamnée pour +terrorisme+ et renforcé cette loi par l'ordonnance du 5 octobre 1958 qui supprimait la nécessité d'une condamnation», a-t-elle expliqué. «Il suffisait que la police considère qu'une personne pouvait être suspectée d'être de connivence avec le FLN et, à partir de ce moment-là, on venait la chercher et l'emmener dans les camps d'internement où elle était assignée à résidence», s'est rappelé Nicole Rein.

Elle révèle aussi que Papon a commis «une autre atrocité pendant cette manifestation, en faisant courir le faux bruit que des inspecteurs de police ont été tués par des Algériens.

La police était alors chauffée au dernier degré et pour Papon, un Algérien mort c'était une bonne chose». Sur ce que représente pour elle la journée du 17 Octobre 1961, elle a confié que c'est une commémoration "extrêmement importante", soulignant «le courage de ces hommes et de ces femmes partis manifester pour leur indépendance, eux qui vivaient dans un climat d'insécurité, qui ont eu des morts dans leurs familles, dans des conditions atroces et n'hésitaient pas à s'exposer encore pour leur pays». «Je crois que l'Algérie leur doit beaucoup et aujourd'hui la France ne veut pas reconnaître ces crimes», a-t-elle dit avec beaucoup d'émotion dans la voix.

Reconnaître ces massacres et dénoncer le racisme

Sur le refus de la France officielle de reconnaître ces massacres comme "crime d'Etat", Nicole Rein souligne que «dans l'histoire de la France, il y a eu d'autres massacres qu'on a mis du temps à reconnaître, mais qu'on a fini par le faire», soulignant qu'«il faut reconnaître ces massacres, dénoncer ce racisme, même quant c'est l'Etat qui s'en est rendu coupable». «C'est un crime commis par la France, et je pense que si celle-ci voudrait rester ce qu'elle voulait être à un moment : le pays des droits de l'homme et des libertés, eh bien il faut qu'elle reconnaisse ce crime et décide de l'inclure dans les livres d'histoire», a-t-elle dit, affirmant que «l'attitude de la France ne m'étonne pas et je dirais même qu'elle ne m'étonne plus du tout».

«Alors vous savez tant qu'on n'apprendra pas aux élèves, en France, à l'école, la réalité de ce qu'a été la guerre d'Algérie et de ce qu'a été le drame du 17 Octobre 1961, il ne faut s'étonner de rien et nous devons avoir honte de ce passé-là», a-t-elle dit. Se déclarant "extrêmement" partisane que ce crime "soit reconnu", elle affirme aussi que «ce qui été commis ce jour-là est un crime contre un peuple et la France en est coupable». «Les jeunes Algériens nés et vivant en France ont le droit aussi de connaître ce passé qui est leur histoire et qui notre histoire à nous aussi. Cette vérité-là tout le monde la réclame aujourd'hui», a rappelé Nicole Rein.

RAPPORTS ET TÉMOIGNAGES SUR LES ÉVÈNEMENTS DU 17 OCTOBRE 1961

Les archives précieuses de Ali Haroun

Un lot d'archives numérisées des manifestations du 17 Octobre 1961 en France a été remis aux Archives nationales par l'ancien membre de la direction de la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), l'avocat Ali Haroun.

PAR MOKRANE CHEBBINE

Il s'agit d'une centaine de témoignages et 117 rapports sur les événements tragiques du 17 Octobre 1961 qui ont été récupérés auprès d'Algériens ayant participé à ces manifestations et remis par Ali Haroun aux Archives mais aussi aux journalistes. Auparavant, il avait remis un lot de 300 kg de documents de la Fédération de France du FLN. Parmi ces documents numérisés, figure la déclaration du Groupe de policiers républicains français ayant condamné les comportements "indignes" de leurs collègues lors de ces manifestations réprimées dans le sang de beaucoup d'Algériens. Me Haroun a souligné, à l'occasion, la "gêne" provoquée par cette déclaration auprès du ministre de l'Intérieur français de l'époque, Roger Frey, le patron de la police, Maurice Papon, et le responsable de la Police à Paris qui avaient alors déposé une plainte contre X. Il y a aussi parmi ce lot d'archives, un rapport détaillé sur ce



Ali Haroun.

qui s'est passé le 17 Octobre à Paris, établi par Nicole Rein, membre du collectif des avocats du FLN en France, accompagné d'une revue de presse de l'époque. Un autre rapport sur ces événements établi par le ministère de l'Information du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) figure parmi ce lot d'archives et contient des témoignages de victimes de la répression et des photos illustrant l'étendue du carnage commis par la police de Maurice Papon au cœur de la capitale française. Ce lot d'archives englobe également des rapports de responsables opérationnels de la Fédération de France du FLN, portant des numéros indiquant leur origine (Nahia, Amala, daïra, wilaya, dis-

trict et section). Des témoignages écrits de militants ayant pris part à ces manifestations sont aussi reproduits dans ce lot. Faisant l'historique de ces événements, Ali Haroun a affirmé que la manifestation pacifique avait mobilisé au moins 50.000 Algériens et a été "sévèrement réprimée" par les forces de police de Papon, faisant de nombreux morts et blessés parmi les manifestants. Il a témoigné que la direction de la Révolution algérienne avait à l'époque annoncé "plus de 200 morts". Il y a eu aussi, selon lui, 11.500 arrestations. Il a jugé ensuite que les manifestations du 17 Octobre 1961 avaient "marqué l'histoire de la même importance, sinon plus que celles du 11 Décembre 1960 à Alger, non pas par

le nombre des victimes, mais par le lieu où elles se sont produites" engendrant un "écho médiatique" considérable. Selon Me Haroun, des journalistes étrangers avaient été bastonnés par les policiers, dont des Américains et des Anglais, ainsi que le futur prix Nobel de littérature, le défunt Gabriel Garcia Marquez. Il a affirmé, en outre, que des manifestations avaient eu lieu dans d'autres villes françaises, dont Marseille, Grenoble, Lyon, Bordeaux et Lille, les 19 et 20 octobre, en réaction au massacre d'Algériens à Paris. Tout en considérant qu'il est du devoir des Algériens de s'intéresser à ce qui s'était passé lors de la répression du 17 Octobre 1961, il a appelé à une reconnaissance par la France des massacres d'Algériens lors de ces événements. Il a annoncé, à l'occasion, l'organisation d'une vidéoconférence, le 27 octobre prochain, entre une université de Californie et l'université d'Oran sur le thème des manifestations du 17 Octobre, pour dire, a-t-il souligné, l'importance dont jouit cet événement jusqu'à ce jour. **M. C.**

COLLOQUE INTERNATIONAL «Le crime d'Etat» dénoncé à l'Assemblée française

Un colloque international "Le 17 octobre 1961 : 50 ans après, la nécessaire reconnaissance" s'est tenu samedi à l'Assemblée nationale française, une initiative inédite de l'association Au nom de la Mémoire et de la Ligue des droits de l'Homme, visant à faire reconnaître par les plus hautes autorités de la République ce qui est qualifié par des historiens de crime d'Etat. Pour le président de l'association Au nom de la Mémoire, Mehdi Lallaoui, ce colloque s'inscrit dans "le combat de la connaissance" des faits tragiques du 17 octobre 1961, jour où des centaines d'Algériens ont été réprimés dans le sang pour avoir manifesté contre le couvre-feu discriminatoire qui leur avait été imposé quelques jours auparavant par le préfet de police d'alors, Maurice Papon.

«Il était très important de (ré) investir ce lieu (Assemblée nationale) pour essayer d'échanger, de partager, de dire nos vérités», a-t-il indiqué à l'ouverture des travaux de cette rencontre, affirmant que les descendants des victimes ont également droit à pareil espace pour «réclamer des droits à la vérité sur l'histoire et à la justice».

Pour le réalisateur du film "Silence du fleuve", tout travail pour la reconnaissance du 17 Octobre 1961 «n'est pas un combat de nostalgiques, d'hommes et de femmes accrochés au passé». «Au contraire, tout combat pour cette question est foncièrement un combat du présent et de l'avenir, car notre notion de la démocratie, notre notion de la République fait qu'on ne peut pas construire une démocratie ou la République dans le déni, le mensonge et l'occultation», a-t-il dit.

A cette occasion, l'historien et universitaire Emmanuel Blanchard est revenu sur son dernier ouvrage "La Police parisienne et les Algériens (1944-1962)", dans lequel il a rappelé la "radicalisation" des méthodes policières qui ont atteint un niveau de "violence exceptionnel" le 17 octobre 1961. **R. N.**

ACCÈS AUX ARCHIVES SUR LES MASSACRES

La difficile quête des historiens

APAR RAYAN NASSIM

Des historiens et chercheurs ont souligné samedi, lors d'une table-ronde, organisée dans le cadre du colloque international : "Le 17 Octobre 1961 : 50 ans après, la nécessaire reconnaissance", à l'Assemblée nationale française, les difficultés qu'ils rencontrent dans leur recherche de la vérité sur la tragique journée du 17 Octobre 1961.

Revenant sur les entraves qu'il a rencontrées au long de ses travaux de recherche de la vérité sur le drame qui s'est déroulé ce jour-là, en plein cœur de Paris, l'écrivain et chercheur Jean-Luc Einaudi, auteur de livres sur les massacres commis le 17 Octobre 1961, a jugé "important" l'accès aux archives, notamment celles des services de l'Etat, dans la mesure où celles-ci, "même si elles ne sont pas toujours fiables, permettent néanmoins aux chercheurs de faire leurs propres recoupements des faits". Il a ainsi indiqué que des archives qu'il avait demandé aux services de police, lui ont été refusées, mais qu'elles ont été par contre livrées à un autre chercheur, Jean-Paul Brunet, dont le livre qu'il a produit est basé sur la version policière des faits, uniquement pour combattre ses propres recherches sur les massacres du 17 Octobre 1961. Jean-Luc Einaudi a dans ce contexte insisté sur l'intérêt d'accorder du crédit "aux témoignages de victimes", estimant que «si on ne prend pas en compte dans ce type d'évènement la parole des dominés, on tomberait très facilement dans une histoire qui est la reproduction de la version du dominant». Le chercheur a, par ailleurs, indiqué avoir demandé, il y des années, à consulter des archives de la Présidence de la République française,

notamment les notes prises en Conseil des ministres, qui ont été versées aux archives de France, mais que le locataire de l'Élysée de l'époque, le président Jacques Chirac, s'y est opposé.

«Honte au pays de la Liberté»

L'historien britannique Neil MacMaster, co-auteur avec Jim House du livre "Les Algériens, la mémoire et la terreur d'Etat" publié en 2006 en Angleterre et en 2009 en France, a souligné, pour sa part, que l'on ne connaîtra jamais les chiffres définitifs des morts et des disparus de cette journée du 17 Octobre 1961.

La raison n'est pas que des archives ont pu être cachées ou détruites mais que la police parisienne a tué plus d'Algériens à Paris pendant plusieurs semaines avant cette journée tragique que le 17 Octobre 1961 même. "Il est très important de dire que ces équipes de policiers tueurs ont tué des Algériens en secret, dans des endroits clandestins à l'extérieur de la ville. Ces tueurs ont délibérément enlevé toute preuve d'identification et jeté les corps dans les rivières et lorsque les corps sont repêchés beaucoup plus tard, il devient impossible à n'importe quel expert de dire à quelle moment cette personne a pu être tuée", a poursuivi ce chercheur. "Je considère ainsi que le nombre de morts d'Algériens assassinés ne sera jamais connu mais lorsqu'on arrive au nombre de 100, on n'a pas besoin de dire exactement s'il s'agit de 150 ou de 200 morts, c'est pareil, car ça devient une question de moral : un massacre demeure un massacre quel que soit son nombre", a-t-il ajouté. L'universitaire Hassan Remaoun, professeur d'anthropologie sociale et culturelle à l'université d'Oran (Algérie), a précisé au public présent, qu'en

Algérie, la journée du 17 Octobre 1961 "est une journée de plus, dans un grand combat pour imposer le droit à l'existence nationale par rapport à tous les massacres commis et les luttes menées durant la période coloniale".

Il a, par ailleurs, relevé les contradictions de l'Etat colonial français "qui prétend avoir une vocation démocratique, héritier des droits de l'Homme, de la révolution française, qui fonctionne avec un discours tentant sur l'accès à la citoyenneté, à la modernité". Le président de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), Pierre Tartakowsky, a, pour sa part, estimé "que l'oubli et l'occultation des crimes nourrissent d'autres crimes, à savoir l'injustice et l'écrasement des droits". "Nous savons que la Liberté, l'Egalité, la Fraternité sont des notions vides de sens, si elle ne sont pas éclairées par la vérité, la confrontation d'idées et de débats démocratiques, et nous savons aussi, parce que nous l'avons expérimenté, que l'exception, surtout quand il s'agit de l'Etat d'exception, pèse toujours sur la norme. Plus simplement dit, le 17 Octobre 1961 nous invite aujourd'hui à penser la démocratie et les conditions de son exercice aux prises avec le soubresaut de l'histoire passé et à venir", a-t-il dit. Ce colloque international a été organisé à l'initiative inédite de l'association Au nom de la Mémoire, de la Ligue des droits de l'Homme et du Collectif du 17 Octobre 1961. Il a pour ambition de faire reconnaître comme "crime d'Etat", par les plus hautes autorités françaises, les massacres dont ont été victimes des milliers d'Algériens, sortis manifester, en famille, pacifiquement contre le couvre-feu raciste qui leur a été imposé par le préfet Maurice Papon. **R. N.**

Le PS demande une reconnaissance officielle de la France

Le Parti socialiste (PS) a demandé vendredi passé que la France reconnaisse officiellement les "événements tragiques" du 17 Octobre 1961 à Paris, durant lesquels des centaines d'Algériens ont été tués pour avoir manifesté pacifiquement contre le couvre-feu discriminatoire qui leur a été imposé quelques jours auparavant par le préfet d'alors, Maurice Papon.

«Le Parti socialiste demande que la France reconnaisse officiellement ces événements tragiques et facilite l'accès aux archives pour les historiens, dans un esprit de justice et de vérité», indique un communiqué du PS, signé par le premier secrétaire du Parti par intérim, Harlem Désir, et le secrétaire national à la coopération, à la francophonie, à l'aide au développement et aux droits de l'Homme, Pouria Amirshahi.

Le PS rappelle qu'il y 50 ans, les forces du préfet de police Maurice Papon «réprimaient avec une brutalité injustifiée et meurtrière une manifestation pacifique d'Algériens défendant le droit à l'égalité et l'indépendance de l'Algérie», ajoutant que le bilan fut "dramatique : plusieurs milliers d'arrestations, plusieurs centaines de morts noyés dans la Seine ou frappés à mort".

«Cette page sombre de notre histoire a longtemps été ignorée ou masquée. Il est aujourd'hui temps que notre pays reconnaisse ces faits et que les responsabilités dans les violences commises soient établies et reconnues. Il est temps pour notre pays de rendre hommage à ces victimes et à leur mémoire», indique-t-il. Pour le deuxième parti politique en France, cette reconnaissance «permettra enfin d'avancer réellement vers la pleine réconciliation entre les peuples français et algériens, essentiellement pour bâtir de nouvelles relations tournées vers notre avenir commun». Un député français, Daniel Goldberg, a appelé, de son côté, le président Nicolas Sarkozy à reconnaître les massacres du 17 Octobre 1961 à Paris. «Il vous revient, sous la forme que vous jugerez la plus appropriée, de reconnaître les faits qui ont entraîné la mort d'au moins deux cent personnes et qui en ont blessé des centaines d'autres, en octobre 1961, à Paris et dans (sa) banlieue», écrit le député socialiste dans une lettre ouverte au chef de l'Etat français, distribuée lors d'un débat sur ces événements tragiques, initié jeudi soir à Aubervilliers par l'association Le 93 au cœur de la République. «Votre responsabilité individuelle, ajoutez-t-il, en tant que chef de l'Etat rejoint ici notre responsabilité collective de regarder gravement, mais le plus honnêtement possible, notre passé.»

L'HISTORIEN GILLES MANCERON «Le passé colonial de la France a été marqué par d'importantes atteintes aux droits de l'Homme»

L'historien français Gilles Manceron livre à l'APS son point de vue sur la portée de la répression ainsi que sur le déni des crimes commis par les forces de police de l'Etat français lors des massacres du 17 Octobre 1961 à Paris, où des milliers d'Algériens, qui manifestaient pacifiquement contre le couvre-feu raciste qui leur a été imposé, furent victimes d'une brutalité extrême de la police.

A l'appel du FLN, des milliers d'Algériens défilent, le 17 Octobre 1961, à Paris contre le couvre-feu qui leur a été imposé par Papon. La manifestation a été sauvagement réprimée par les forces de l'ordre. Beaucoup considèrent que cette répression féroce a été menée comme une tentative de sabotage des négociations entre le GPRA et le gouvernement français. Partagez-vous ce point de vue ?

Cette affirmation, lancée à l'époque par la propagande orchestrée par le préfet de police de Paris, Maurice Papon, avec le soutien du ministre de l'Intérieur et du Premier ministre pour justifier la répression qu'ils avaient organisée, ne repose sur aucune donnée historique sérieuse.

Depuis l'ouverture des négociations d'Evian en mai 1961, tous les militants du FLN, au-delà de leurs divergences (...) sur le type de société à construire après l'indépendance, voulaient qu'elles permettent de conduire à l'indépendance le plus tôt possible et n'avaient aucune envie de saboter les négociations. En revanche, au sein de l'Etat français, un certain nombre de responsables, à commencer par le Premier ministre Michel Debré, étaient hostiles à ces négociations et ne voulaient pas qu'elles conduisent à l'indépendance algérienne.

Ils n'étaient pas d'accord sur les deux dossiers qui posaient problème dans les négociations : la reconnaissance du Sahara comme territoire algérien et le statut des Européens d'Algérie. De plus, De Gaulle avait retiré à Debré toute autorité sur la politique algérienne mais il lui avait laissé le maintien de l'ordre, et c'est en lançant une guerre à outrance contre le FLN et l'immigration algérienne en France qui le soutenait très majoritairement que Debré a espéré peser sur les négociations. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la répression qui a conduit au 17 octobre 1961.

En votre qualité d'historien, de militant des droits de l'Homme, vous militez pour que la France reconnaisse officiellement ces massacres comme un "crime d'Etat". De votre point de vue, quelle forme prendrait cette reconnaissance ?



Gilles Manceron

C'est aux plus hautes autorités de l'Etat français d'en décider. 50 ans après les faits, je ne crois pas que des condamnations judiciaires puissent intervenir contre des personnes impliquées à l'époque dans ces crimes. La demande de vérité et de reconnaissance doit passer nécessairement par d'autres formes que des procédures judiciaires. Mais la demande de vérité et de justice doit absolument être satisfaite.

C'est un sujet grave qui doit être largement débattu en France et sur lequel les candidats à l'élection présidentielle de 2012 doivent être amenés à prendre position. L'annonce par certains d'entre eux de leur participation à la manifestation parisienne du 17 Octobre 2011, derrière la banderole "17 Octobre 1961 : reconnaissance du crime d'Etat", est encourageante.

Comment amener les plus hautes autorités de l'Etat à reconnaître ces massacres commis par la police d'un pays qui se revendique républicain et démocratique ?

En France, le fait colonial est venu polluer la démocratie à l'intérieur même de son territoire, par le transfert de pratiques policières et administratives qui n'avaient rien à voir avec la démocratie et relevaient de l'arbitraire colonial. Comme le montre l'épisode de l'automne 1961, qui a conduit à ce pic de violence qu'a été, au sein même de la capitale, le 17 Octobre. Un demi-siècle plus tard, il faut

que les plus hautes autorités de l'Etat reconnaissent ce fait, ne serait-ce qu'afin que les mentalités héritées de la colonisation ne viennent pas empêcher le développement aujourd'hui d'une société vraiment démocratique. C'est en expliquant cela qu'on amènera les plus hautes autorités de l'Etat, en reconnaissant ces massacres, à éviter le retour de ces drames. Elles s'entêtent dans le déni de la répression du 17 Octobre 1961, un déni qui est emblématique de l'absence de reconnaissance de ce que le passé colonial de la France a été marqué par d'importantes atteintes aux droits de l'Homme.

Le président de la République a choisi de se faire élire notamment sur le thème du "refus de la repentance" et il continue à tenter de séduire, dans la perspective des prochaines élections présidentielles, la frange de l'électorat la plus nostalgique de la colonisation.

Mais, dans la société française, l'exigence de reconnaissance est de plus en plus forte. De nombreuses municipalités et collectivités locales ont fait des actes symboliques de reconnaissance des massacres du 17 Octobre 1961 et d'hommage aux victimes, à commencer par la ville de Paris qui a apposé en 2001 une plaque sur le pont Saint-Michel.

Les maires de sept communes de la banlieue ouest de Paris ont voulu rendre hommage, le 17 Octobre 2011, aux victimes algériennes, sur le pont de Neuilly, qui a été l'un des principaux lieux de massacres, mais le maire de Neuilly, qui a succédé à l'actuel président de la République et appartient à la même famille politique que lui, ne les y a pas autorisés.

Ils le feront un peu plus loin. Son combat d'arrière-garde est une cause perdue d'avance. Les plus jeunes générations demandent que la France regarde en face cette page de son passé et reconnaisse les faits. La plupart des historiens et des enseignants font de même.

Les historiens continuent à travailler sur ces questions, et, d'ores et déjà, ils ont contribué, ces dernières années, à mieux faire connaître à l'opinion française cet épisode tragique.

Tôt ou tard, les plus hautes autorités de la République française seront contraintes de cesser de s'enfermer dans ce déni de la réalité. Les nombreuses initiatives qui vont marquer, dans toute la France, le cinquantenaire de cet événement, sont un signe qui ne trompe pas.

DOCUMENT

Circulaire n°43-61 du 10 octobre 1961 du directeur général de la Police municipale de Paris

"M. le préfet vous a communiqué, dans son ordre du jour du 5 octobre 1961, les mesures qu'il avait prises pour neutraliser le terrorisme algérien et accroître la protection des personnels de police."

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'application de ces mesures.

1. Couvre-feu

Le couvre-feu est applicable pour les Français musulmans algériens de 20h 30 à 5h 30 du matin. Ceux qui seront interpellés pendant ces heures sur la voie publique devront être conduits au poste, pour être dirigés sur le centre d'identification de Vincennes.

Toutefois, ceux d'entre eux qui seraient obligés, pour des raisons professionnelles, de se trouver dehors pendant la durée du couvre-feu, soit qu'ils se rendent sur leur lieu de travail ou qu'ils en reviennent, doivent présenter une attestation de leur employeur visée par le service d'assistance technique aux Français musulmans algériens. Ce visa

est valable un mois. A l'issue de ce délai, il doit être renouvelé. Il reste bien entendu que ce laissez-passer ne devra pas être considéré comme valable si le Français musulman algérien qui le présente est manifestement soit hors de l'itinéraire qu'il doit normalement suivre pour aller ou revenir de son travail à son domicile, soit dans un temps où sa présence sur la voie publique ne peut s'expliquer par l'horaire de son travail.

2. Circulation des Français musulmans algériens en voiture

Les mesures exposées ci-dessous sont applicables aux Français musulmans algériens circulant en voiture en tout temps.

Les Français musulmans algériens propriétaires, conducteurs ou passagers des véhicules automobiles interpellés sur la voie publique, de jour comme de nuit, seront conduits dans les postes de police. Ils seront mis à la disposition des commissaires de police avec les véhicules qu'ils occupaient qui seront pris en consigne.

La stricte application de cette réglementation constituerait pour certains Français musulmans algériens une gêne particulière dans l'exercice de leur profession.

Pour pallier ces inconvénients, des laissez-passer seront remis aux intéressés. La validité de ce titre est fixée à un mois.

Toutefois, les véhicules dont les conducteurs présenteront un laissez-passer devront néanmoins faire l'objet sur place d'une vérification de leur utilisation. Les occupants français musulmans algériens, autres que le conducteur titulaire du laissez-passer, devront être interpellés, conduits au poste et mis à la disposition du commissaire de police.

Il convient de préciser que ces instructions ne sont valables qu'autant que l'affaire ne se présente pas au principal comme devant être traitée par procès-verbal. Dans ce cas, le commissaire de police de quartier ou de circonscription de banlieue est saisi conformément aux règles habituelles et il est bien évident alors que la production du laissez-passer ne doit pas empêcher de retenir le véhicule et de mettre les Français musulmans algériens qui l'occupent, y compris le titulaire du laissez-passer, à la disposition du commissaire de police.

Le rappelle pour terminer que l'ensemble de ces instructions (couvre-feu et circulation en automobile) ne sont pas applicables :

- aux élus français musulmans d'Algérie,
- aux hauts fonctionnaires sur présentation de leur carte professionnelle (Conseil d'Etat, Cour des comptes, Corps préfectoral, administrateurs civils des ministères, etc.),
- aux agents de la RATP sur présentation de leur carte de service,
- aux facteurs en tenue d'uniforme,
- aux personnels de l'Assistance publique sur présentation de leur carte professionnelle,
- aux Marocains et Tunisiens sous réserve de la vérification de leur titre de nationalité,
- aux étudiants français musulmans d'Algérie sur présentation de leur carte d'étudiant et après contrôle de leur activité."

FRANCE, MAGHREB DES FILMS 2011

Films sur le 17 Octobre 1961 en projection

L'Histoire n'est pas à oublier et surtout pas à pardonner. Par devoir de mémoire, l'Histoire de l'Algérie doit se raconter de génération en génération. Les plus jeunes doivent savoir qu'il y a 50 ans de cela, le 17 Octobre 1961, des centaines d'Algériens ont été massacrés alors qu'ils manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu discriminatoire qui leur avait été imposé.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Les manifestants défendaient leur droit à l'égalité, leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La manifestation était pacifique mais la répression policière fut terrible et brutale. Plus de 200 morts, plus de 2.000 blessés, des milliers d'arrestations et le transport des manifestants dans des camps d'internement provisoires.

C'est dans ce souci de mémoire, de respect envers les victimes, mais surtout déboucher sur une reconnaissance, par la France, du massacre et des violences qui se sont déroulées en son nom et sur l'instauration de lieux de mémoire que le Maghreb des films 2011 organise durant dix jours, du 16 au 25 octobre 2011, aux 3 Luxembourg, au Forum des Images et à l'auditorium de l'Institut du monde arabe à Paris, et à partir du 21 septembre, sur un ou plusieurs jours, dans le réseau de salles associées en banlieue parisienne et en province des projections de films portant sur le massacre des Algériens le 17 Octobre 2011. Ainsi à la suite des éditions précédentes, une architecture type a été dégagée : les inédits en France, «hommage» à des réalisateurs, scénaristes ou producteurs, un ou deux thèmes pour lesquels des films représentatifs sont sélectionnés, films de télévision, témoignages et documentaires, musique et cinéma, cinéma sur le Web, etc.

L'édition 2011 a deux particularités. En raison des événements majeurs survenus dans le monde arabe, une part importante du programme porte sur la «Révolution de jasmin» en Tunisie et le «Printemps arabe». Mais l'événement le plus marquant pour les Algériens, est sans aucun doute la célébration du 17 Octobre 2011. Le Maghreb des films est partenaire de l'association Au Nom de la Mémoire présidée par Mehdi Lallaoui pour la commémoration de cet anniversaire. Le Maghreb des films avec Au Nom de la mémoire a sélectionné 14 films portant sur le 17 Octobre 1961. Un colloque a été orga-



nisé par Au nom de la mémoire le samedi 15 octobre à l'Assemblée nationale.

Les projections en direction des publics scolaires, qui ont été effectuées avec succès en 2010 - 3 séances aux 3 Luxembourg et une séance au CinéPal' à Palaiseau -, seront développées en liaison avec d'autres établissements scolaires.

L'organisation de ces diverses manifestations est pour les deux organismes «revêt un caractère tout à fait exceptionnel, historique et politique.»

Cette rétrospective quasi intégrale des films, qui ont été consacrés à cet événement, comprendra notamment Octobre à Paris de Jacques Panijel, tourné pendant et dans les semaines qui ont suivi les massacres et qui, entre saisies, censure et occultation, est resté inconnu et invisible au cours de ce demi-siècle écoulé. Le 17 Octobre 1961, plusieurs dizaines de milliers d'Algériens ont manifesté pacifiquement dans Paris contre le couvre-feu discriminatoire imposé par le préfet de police Maurice Papon.

Il avait été décidé lors d'un conseil inter-

ministériel convoqué le 5 octobre par le premier ministre Michel Debré qui venait d'apprendre la reprise des négociations d'Evian et était en désaccord avec les concessions que le président de la République, le général de Gaulle, était résolu à faire sur la question du Sahara en vue de l'indépendance de l'Algérie.

Cette manifestation d'hommes et femmes désarmés protestait aussi contre les agressions qui s'étaient multipliées depuis deux mois par les «équipes spéciales» organisées hors de toute légalité par Maurice Papon.

Après que le Premier ministre eut obtenu le départ, en mai 1961, du ministre de l'Intérieur Pierre Chatenet, puis, fin août, du garde des Sceaux Edmond Michelet, opposé à cette répression extrajudiciaire contre l'immigration algérienne qui soutenait massivement la Fédération de France du FLN. Ce jour-là et les jours qui suivirent, des milliers de manifestants furent arrêtés, victimes d'extrêmes violences. Il y eut plus d'une centaine de morts et des milliers de refoulements arbitraires vers l'Algérie. «Que peut-on dire aujourd'hui de la connaissance de ces événe-

ments qui furent l'objet, pendant longtemps, de dissimulations et de dénis ? Cinquante ans après, la France ne doit-elle pas reconnaître la responsabilité de l'Etat dans ce drame ?», s'interroge l'historien français spécialiste du colonialisme français Gilles Manceron. D'Algérie sera également présenté en avant-première, d'après un scénario de Yasmina Khadra, créateur du personnage de l'inspecteur Llob, le deuxième long métrage du jeune Rachid Deraï.

Autre écrivain d'origine algérienne, Louis Gardel, est admirablement servi par la très belle adaptation que Merzak Allouache a fait de La Baie d'Alger. Mais les curiosités de la création cinématographique algérienne seront à chercher dans une sélection de plusieurs courts métrages réalisés par de jeunes auteurs, lesquels manifestent un réel talent novateur, quant au traitement des sujets qui concernent la jeunesse de leur pays.

Parmi le riche ensemble de films amazighs, c'est plus particulièrement l'histoire qui sera convoquée, avec *Le Voyage du Kabyle* de Belkacem Tatem et *Printemps kabyle*, de Youcef Lalami. *Tahar Djaout, un poète peut-il mourir ?*, de Abderrazak Larbi-Cherif, referra, quant à lui, le parcours iconoclaste de ce poète romancier et journaliste qui fut l'un des premiers intellectuels assassinés en mai 1993. **K. H.**

Après 50 ans d'interdiction, Octobre à Paris sort enfin

Jacques Panijel est l'auteur d'*Octobre à Paris*, le premier film consacré à la démonstration des Algériens, le 17 Octobre 1961, contre le couvre-feu auquel ils étaient soumis. Entrepris clandestinement peu avant la fin de la guerre et mêlant reconstitution des massacres et plans des bidonvilles de Nanterre ou du centre de torture de la rue de la Goutte-d'Or, *Octobre à Paris* retrace la préparation et le déroulement de cette manifestation sauvagement réprimée sous l'autorité d'un préfet nommé Maurice Papon.

Longtemps interdit, présenté à Paris en mai 1968 en même temps que *La Bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo, le film de Jacques Panijel ne recevra son visa d'exploitation qu'en 1973, à l'issue d'une grève de la faim de René Vautier. Mais son réalisateur a longtemps refusé de le montrer tant qu'un préambule en forme de préface filmée ne lui a pas été ajouté, une opération qui nécessitait des subventions restées jusque-là introuvables. Ecrivain, réalisateur et président de l'association Au Nom de la Mémoire, Mehdi



Lallaoui a lui-même consacré un film intitulé *Le Silence du fleuve* à la répression de cette manifestation d'Octobre 1961. Dans un

entretien accordé aux Inrockuptibles, il explique qu'avec quelques autres militants et la société de distribution Les Films de l'Atalante, il a obtenu des ayants droit la sortie en salles du documentaire de Jacques Panijel. Pour les besoins de cette sortie, Mehdi Lallaoui a réalisé un avant-propos de 15 minutes pour expliquer le contexte de l'époque, remettre en perspective la guerre d'Algérie et ce déchaînement de haine raciste qui s'est abattu sur les manifestants.

Faire connaître le cinéma maghrébin dans sa diversité à tous les publics dans le cadre d'une manifestation culturelle nationale, créer des rencontres cinématographiques où débattre du cinéma et de thèmes de société, tels sont les objectifs du Maghreb des films.

L'action du Maghreb des Films se prolongera dans une trentaine de salles partenaires, en banlieue (Gennevilliers, Pantin, Les Ulis, Montgeron...) et en province (Lille, Lyon, Toulouse...); un travail particulier étant effectué à destination du public scolaire. **K. H.**

Les films commémorant Ô la tragique date

- *Ici on noie les Algériens* de Yasmina Adi (2011 - 90')
- *Octobre noir* de Aurel et Florence Corre (2011 - 13')
- *Nuit noire 17 octobre 1961*, de Alain Tasma (2005 - 108')
- *Mémoires du 17 octobre* de Faiza Guène et Bernard Richard (2002 - 17')
- *Témoignages d'octobre* de Sébastien Pascot (2002 - 52')
- *Une histoire du ghetto français : 17 octobre 1961*, de Sébastien Pascot
- *17 octobre 1961 : dissimulation d'un massacre*, de Daniel Kupferstein (2001)
- *Vivre au paradis* de Bourlem Gerdjou (1999 - 97')
- *17 octobre 61, une journée portée disparue*, de Philip Brooks et Alan Hayling (1992)
- *Le Silence du fleuve* de Mehdi Lallaoui et Agnès Denis (1991)
- *Meurtres pour mémoire* de Laurent Heynemann (1984)
- *Octobre à Paris* de Jacques Panijel (film censuré pendant 30 ans) (1962 - 75')
- *A propos d'Octobre* de Mehdi Lallaoui (2011), préface à *Octobre à Paris*
- *Ainsi que Maurice Audin, la disparition de François Demerliac* (2010)

LE FRÈRE DU MARIN ALGÉRIEN LIBÉRÉ RASSURE :

«Azzedine est à Djibouti et rentrera bientôt en Algérie»

C'est l'histoire de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine, et c'est la lecture faite par les familles des membres de l'équipage du vraquier MV Blida, qui avait fait l'objet, début janvier dernier, d'un acte de piraterie en haute mer quant à la libération, mardi dernier, du marin algérien Azzedine Toudji en compagnie d'un autre marin ukrainien.

PAR AHMED BOUARABA

Même si elles sont contentes de sa libération, il faut dire que c'est vraiment difficile, pour ces familles, de voir Azzedine libre alors que ses collègues, leurs parents, sont entre les mains des pirates somaliens. Nonobstant cela, les familles des autres otages ont partagé la joie de la famille Toudji en espérant voir bientôt les leurs. «Nous sommes heureux pour lui et pour sa famille», nous dira Fawzi Aït Ramdane, un membre des familles des otages. Joint hier par téléphone, il s'est dit



La piraterie en haute mer dénoncée par les États.

optimiste quant à cette nouvelle. «C'est un espoir pour les autres qui vivent dans des conditions lamentables», a-t-il estimé, et de poursuivre : «Leur état de santé n'est malheureusement pas bon». Rappelons, dans ce sens, que le marin algérien, Azzedine Toudji, a été libéré en même temps qu'un autre marin de nationalité ukrainienne pour des «consid-

érations humanitaires», avait précisé à la presse Nacereddine Mansouri, directeur général d'International Bulk Carriers (IBC), armateur du navire. Toutefois, son état de santé n'est pas inquiétant, a rassuré M. Aït Ramdane. «J'ai parlé récemment à son frère qui m'a rassuré que son état de santé s'est amélioré», confirme-t-il. Notons, en outre,

que les deux marins, qui étaient pris en charge par la force internationale qui réprime les actes de piraterie dans les eaux territoriales somaliennes, seraient actuellement à Djibouti. «Azzedine Toudji est actuellement dans un hôpital à Djibouti. Selon son frère, il rentrera en Algérie d'ici quelques jours» a fait savoir M. Aït Ramdane. Pour ce qui est des autres otages, notre interlocuteur dira que «depuis quelques jours, nous n'avons aucun contact avec eux mais nous savons certainement qu'ils ne se portent pas bien dans un pays frappé par la famine et affaibli par les guerres». Il a, à cette occasion, affiché son souhait de voir les marins, algériens et autres, libérés «le plus tôt possible». Rappelons, enfin, que le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani, lui, avait annoncé dans la matinée la libération de deux marins du MV Blida que «les autorités algériennes restent pleinement mobilisées pour obtenir la libération de tous nos compatriotes dans les meilleurs délais possibles».

A. B.

ILS REVENDIQUENT DES RAPPELS AVEC EFFET RÉTROACTIF DE 2009

Les cheminots entament une grève illimitée

PAR SADEK BELHOCINE

Hier à 11h du matin, les guichets étaient fermés à la gare de l'Agha. Hormis un agent qui était chargé de dire aux passagers que les cheminots sont en grève, aucun cheminot, pas même au service de l'information, n'était à son poste. A cette heure il n'y avait pas grand-monde, probablement que les usagers ont ouïe dire que les travailleurs de la SNTF allaient entamer ce jour une grève illimitée. Aucun train ne circulait à notre arrivée à la gare Agha. Les quais étaient vides. L'agent posté à l'entrée de la gare faisait bien son travail. Il répétait inlassablement aux usagers que «les cheminots étaient en grève». Les usagers venaient et repartaient aussi vite, déçus de ce déplacement inutile, pour d'autres moyens de transports. Ils n'étaient pas nombreux les usagers, à

chercher les motifs de ce mouvement de protestation enclenché par les travailleurs de la SNTF. Deux passagers en partance pour Blida ont laissé éclater leurs exaspérations. «Ils veulent (les cheminots) peut-être qu'on leur donne à chacun un train», s'est emporté l'un d'eux. «Non, ils veulent être payés en euro», croit savoir son ami. Toujours est-il que les deux usagers n'ont pas réussi à faire réagir l'agent posté à l'entrée de la gare. Aucune indication sur la durée de la grève ou les destinations qui ne sont pas assurées. «Il y a grève, aucun train ne circule, je ne sais quand le service reprendra», se sont les seules informations qu'on pouvait tirer de cet agent. Aucune information ni des syndicats ni de la direction générale de l'entreprise. Les usagers qui ont fait le déplacement à la gare, certains encombrés de lourds bagages, se sont heurtés à un black-out.

Ceux qui devaient partir dans la journée ont espéré avoir des informations sur la grève pour planifier leur journée. Il semble que les initiateurs de la grève et la direction générale de la société ont négligé le côté communication à l'intention des voyageurs. Ce n'est pas la première fois que les deux parties agissent de la sorte. Que vous partiez à l'école, au lycée, à l'université ou à tout autre lieu, tout simplement pour une visite familiale ou une randonnée, les syndicalistes et la direction générale n'ont en cure. Les syndicalistes protestent et revendiquent, la direction générale fait la sourde oreille et ce sont les usagers du train qui sont les seuls à en payer les frais. Ce mouvement de protestation n'est pas le premier pour les agents de la SNTF et il ne sera certainement pas le dernier.

S. B.

PRATICIENS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Grève ouverte à partir du 25 octobre

Le conseil national du Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP) a décidé d'une «grève illimitée» à partir du 25 octobre autour de la plate-forme des revendications de l'accord du 20 mai 2011. Animant une conférence de presse, hier à Alger, le secrétaire général du SNPSSP, Mohamed Yousfi, a, concernant l'application de cet accord entre le ministère de la Santé de la Population et de la Réhabilitation hospitalière et le SNPSSP, indiqué qu'«aucune évolution n'est constatée» malgré le fait, a-t-il observé, que les délais sont largement dépassés. C'est devant ce constat peu réjouissant que le SNPSSP a décidé d'une grève illimitée, a-t-il dit. Il a, dans ce contexte, rappelé que les revendications auxquelles l'accord devait répondre concernent l'amendement du statut particulier, la révision du régime indemnitaire, l'organisation du concours pour le passage du grade de praticien spécialiste assistant au grade de praticien spécialiste principal, et le réaménagement du service civil obligatoire en vue de son «abrogation». M. Yousfi a ajouté que le conseil national du SNPSSP déplorait le fait que la commission mixte MSPRH-SNPSSP garante de l'applica-

tion de cet accord, ne se soit pas réunie depuis juin 2011. «La non-satisfaction de ces revendications a entraîné une dégradation encore plus grande du secteur de la santé avec le départ massif de milliers de spécialistes de la santé publique», a-t-il constaté. Sur un autre plan, le SNPSSP a, à cette occasion, interpellé les pouvoirs publics sur l'urgence de remédier à la «situation grave» que

traverse le marché des médicaments essentiels marqué par des pénuries et des perturbations diverses depuis plusieurs mois. «Le SNPSSP dénonce la situation grave en matière de disponibilité des médicaments essentiels, responsable de dysfonctionnements importants dans la prise en charge du malade», et appelle à des solutions urgentes, a souligné le conférencier. A. B.

POURSUITE OU NON DU DÉBRAYAGE Les syndicats de l'Education partagés

Les syndicats autonomes d'enseignants et de travailleurs du secteur de l'Education nationale étaient partagés, dimanche, au sujet de la poursuite ou non de la grève observée depuis le 10 octobre. Alors que le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (CNAPEST) et le Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) ont appelé à la reprise des cours dans tous les établissements scolaires à travers le territoire national, l'Union nationale des personnels de l'enseignement et de la formation (UNPEF) et le Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST) ont décidé de maintenir le mouvement de grève pour une autre journée. Concernant la décision de suspendre le mouvement de grève, le secrétaire national chargé de la communication et de l'information au SNTE, M. Abdelhakim Aït Hamouda, a relevé «un taux de suivi de 70% à 11h» au niveau des établissements où le syndicat est représenté. Il s'est dit «étonné» de l'appel des deux syndicats à poursuivre la grève pour une autre journée. «S'ils maîtrisent la situation et font primer l'intérêt général pourquoi une telle décision?», s'est-il interrogé.

R. N.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Coup d'envoi de la rentrée

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, El-hadi Khaldi, a présidé hier à Ouargla une cérémonie d'ouverture solennelle de la saison de formation 2011-2012, marquée par la création de 350.000 nouveaux postes de formation à travers le territoire national.

Un total de 350.000 nouveaux postes de formation professionnelle, tous modes confondus, dont plus de 98.000 en formation résidentielle, sont offerts pour cette rentrée d'octobre.

Intervenant à cette occasion, le ministre a souligné notamment que la «formation, qui s'oriente vers la qualité, s'est attelée à une décentralisation de la carte de la formation en adéquation avec les besoins réels du marché et les spécificités régionales et locales, ainsi qu'avec la mise en place de nouveaux dispositifs, à l'instar des Conseils de partenariat, dont le rôle consultatif est à même d'apporter un plus à la qualité de la formation».

En marge de la cérémonie d'ouverture de la nouvelle session de formation, trois conventions de partenariat ont été signées par le secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de Ouargla avec l'entreprise nationale des véhicules industriels (SNVI), dans le cadre du développement de la filière mécanique, l'entreprise des grands travaux du Sud (filiale bâtiment), et l'entreprise nationale de forage (Enafor) dans les hydrocarbures.

Des médailles ont été aussi décernées à des lauréats de la formation de la session précédente (deux en or et deux en argent), qui se sont distingués lors des Olympiades de la formation professionnelle de juin 2011, alors que le prix de la femme et l'électronique a été décerné, à titre d'encouragement, à une stagiaire inscrite au titre de la formation de la femme au foyer.

I. A.

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS LES ASSEMBLÉES ÉLUES

Le gouvernement rejette les amendements de l'APN

Tout porte à croire que le gouvernement et l'APN s'acheminent vers un bras de fer et il sera difficile de dire qui aura, au final, le dernier mot.

PAR KAMAL HAMED

Les deux parties semblent, en effet, avoir engagé une sourde lutte autour du projet de loi organique fixant les modalités d'élargissement de la représentativité des femmes dans les assemblées élues. Les amendements apportés par la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'APN au projet de loi initial, dont celui de ramener la proportion de femmes exigée dans une liste électorale de 30% à 20%, sont loin d'agréer le gouvernement. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Tayeb Belaïz, s'est, ainsi, chargé d'exprimer, hier, cette position de l'exécutif du haut de la tribune de la chambre basse. «*Nous nous opposons au taux de 20% proposée par la commission, et le gouvernement est fermement attaché au taux qui ne peut être inférieur au tiers (1/3) du nombre total des candidats de la liste, comme cela a été énoncé dans le projet*», a, en effet, indiqué,



L'APN et le gouvernement divergent sur le taux de représentation accordé aux femmes.

hier, Tayeb Belaïz, lors de sa réponse aux préoccupations et aux questionnements des députés. Il devait ajouter, comme pour mieux démontrer sa détermination : «*Je suis chargé par le président de la République et le gouvernement pour défendre le projet*». Des propos assez limpides qui ne laissent aucun doute sur la ferme intention de l'exécutif d'aller jusqu'au bout pour maintenir la disposition relative à l'obligation pour chaque liste électorale, qu'elle soit partisane ou indépendante, de réserver un tiers (1/3) de sa composante aux candidates femmes. Dans sa réponse, Belaïz s'est longuement évertué à défendre la femme algérienne en martelant

que «*personne ne peut, désormais, minimiser le rôle de la femme algérienne, cela d'autant que la société algérienne a beaucoup évolué*». Indiquant que «*personne ne peut arrêter l'histoire*», il a invité les députés «*à lever tous les obstacles*» pouvant entraver l'émancipation de la femme et sa participation active dans la vie politique nationale. Dans sa plaidoirie le ministre de la Justice, qui est allé jusqu'à reconnaître que même l'Etat algérien n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités, a soutenu qu'il est du devoir de l'Etat d'agir et de promouvoir le rôle politique de la femme. Ce d'autant, a-t-il plaidé, que «*les dispositions de la Constitution et*

tous les textes législatifs l'y obligent». Il a, à ce titre, notamment, cité l'article de la Constitution et a brossé un tableau peu reluisant sur la situation de la présence des femmes dans les assemblées élues.

Une présence, il est vrai, qui demeure assez faible puisque, comme l'a indiqué Belaïz, 7 femmes seulement siègent au Sénat et 30 femmes à l'APN : «*L'Algérie occupe une place qui ne lui sied pas à l'Union internationale des Parlements. C'est pourquoi l'Etat doit intervenir*». Car, pour le représentant du gouvernement et concepteur de ce projet, «*cette situation est catastrophique*». Lors des débats, les députés du FLN et ceux du MSP, notamment, se sont opposés à cette disposition de 30% contrairement aux élus du RND qui l'ont soutenue fermement. Les députés du parti d'Ahmed Ouyahia ont même critiqué la commission des affaires juridiques qui a amendé le texte en ramenant la proportion de femmes exigée dans une liste électorale de 30% à 20%. Ce projet, qui sera adopté le 3 novembre prochain par la plénière de l'APN, risque ainsi de susciter une âpre bataille entre le gouvernement et les partis qui s'opposent à ce fameux taux de 30%.

K. H.

UN MOUVEMENT POUR RÉCONCILIER LES DEUX FACTIONS DU FLN

Sahwa, une bouée de sauvetage pour Belkhadem ?

PAR MOKRANE CHEBBINE

La crise que couve le vieux parti entretient l'amalgame et sème la confusion. Après la réussite de la conférence nationale du Mouvement du redressement et de l'authenticité, voici venu le tour du mouvement Sahwa de se mettre de la partie, la dernière création en date du Front de libération nationale (FLN). En apparence, ce néomouvement se veut un trait d'union entre les redresseurs et les pro-Belkhadem, selon les explications de son secrétaire général, lors d'une rencontre avec la presse, hier, à Chéraga (Alger). Peut-être aussi une bouée de sauvetage pour Abdelaziz Belkhadem, mal en position ces derniers temps ? Djamel Saâdi, SG du mouvement Sahwa, n'en disconvient pas. D'ailleurs, il s'est violemment pris aux redresseurs qui demandent le départ de Belkhadem de la tête du FLN ainsi qu'aux voix qui réclament de mettre le parti au musée. «*Il existe une grande différence entre*

le mouvement Sahwa et les redresseurs», précisera-t-il, tout en soulignant sa pleine disposition à «*s'entendre*» avec Belkhadem non sans conditions toutefois. L'initiateur de ce mouvement, ex-redresseur de surcroît, n'a pas ménagé les Goudjil, Kara et autres, en les accusant d'avoir «*dévié de la ligne directrice du parti*». Il a révélé, dans la foulée, que le chef de file des redresseurs dans la wilaya de Tébessa, la sienne à lui aussi, n'est autre qu'un «*ancien de l'Afghanistan*», en plus des autres «*affaires et opportunistes*» qui écument les rangs de ce mouvement de redressement. Par ailleurs, le mouvement Sahwa revendique la tenue d'un congrès extraordinaire pour assainir les rangs du FLN des «*entrepreneurs véreux et des hommes d'affaires*». «*Nous nous dresserons contre les opportunistes de tous bords et nous redonnerons au FLN ses lettres de noblesse*», a souligné Djamel Saâdi. Ce dernier a fait part des ambitions politiques de son mouve-

ment, appelé à devenir un parti politique si les tentatives de réconcilier les parties belgigérantes du FLN venaient à échouer. «*Si l'agrément de notre nouveau parti politique tarderait à voir le jour, nous allons postuler dans des listes indépendantes pour les prochaines élections*», a-t-il ajouté, arguant que son mouvement véhicule une «*grande force de changement*» et compte dans ses rangs des parlementaires, des avocats, des médecins et autres hauts cadres. Côté organique, le mouvement Sahwa qui s'enorgueillit d'avoir installé des kasmans dans les 48 wilayas du pays, a organisé, hier dans la wilaya de Saïda, une rencontre régionale en présence de 30 wilayas. D'autres rencontres similaires seront organisées à l'Est et au Sud, avant la tenue de la rencontre nationale, prévue entre le 12 et 18 novembre prochain dans la wilaya de Béjaïa. Cette rencontre baptisée «*Soummam II*» se veut l'acte de naissance officielle de ce mou-

vement, comme pour recadrer le FLN qui «*a dévié de ses principes et valeurs de Novembre 1954*».

M. C.

KARIM DJOUDI A RENCONTRÉ, HIER, LE P-DG DE VIMPELCOM

Vers un règlement à l'amiable de l'affaire Djezzy ?

PAR LAKHDARI BRAHIM

Le ministre des Finances, Karim Djoudi, a annoncé qu'il allait rencontrer, hier à Alger, le P-DG du groupe russe Vimpelcom Jo O. Lunder (bien Jo O. Lunder), pour discuter du dossier du rachat de l'opérateur de téléphonie mobile Djezzy, filiale du groupe égyptien Oricom Telecom Holding, dont le groupe russe est actionnaire. «*Je vais certainement rencontrer le P-DG de Vimpelcom et la rencontre est programmée pour aujourd'hui dimanche*», a déclaré à M. Djoudi, en marge de l'installation du Conseil national de la comptabilité. Les entretiens «*vont porter sûrement sur le dossier d'Oricom Telecom Algérie (OTA)*», a précisé le ministre. Ce dernier a précisé que la partie russe a transmis à l'Algérie son souhait d'ouvrir des discussions sur le dossier Djezzy. «*Il y a eu souhait de la part de Vimpelcom, qui détient Wind, de rencontrer le ministre des Finances et, donc, nous recevons le P-DG de Vimpelcom*» dans ce cadre. Vimpelcom a fusionné, en mars dernier, avec le groupe

italien Wind Telecom qui détient 51% d'Oricom Telecom Holding (OTH), qui est le propriétaire d'OTA. Interrogé sur un éventuel règlement à l'amiable de ce contentieux qui permettrait à l'Algérie de prendre une participation de 51% dans le capital de Djezzy, Djoudi a répondu laconiquement : «*Nous allons rencontrer le P-DG de Vimpelcom, puis après nous allons discuter*». Certaines sources à Alger ont évoqué dernièrement que l'opérateur russe désirait abandonner l'option de l'arbitrage international, en proposant une solution à l'amiable qui va permettre à l'Algérie de prendre une participation majoritaire de 51% dans le capital de Djezzy. Prié de fournir plus de précisions sur les propositions que l'Algérie va mettre sur la table des négociations, le premier argentier a répondu brièvement : «*Si on se rencontre, c'est certainement pour parler du dossier OTA ; nous n'avons rien à proposer ; nous allons discuter ensemble*». Questionné si l'Algérie allait maintenir lors de cette rencontre sa position consistant à exercer son droit de préemption sur la totalité du capital Djezzy,

le ministre à été catégorique, affirmant que la position des deux parties sur ce contentieux a été exprimée à plusieurs reprises. «*La position algérienne a été exprimée à plusieurs reprises et celle d'OTA a été aussi exprimée à plusieurs reprises. Les deux parties ont désigné des banques d'affaires pour faire l'évaluation financière de Djezzy. Il y avait une obligation (portant) sur la production d'un protocole de confidentialité qui a un peu gêné la mise en œuvre de l'évaluation*», a-t-il précisé. En mai dernier, l'Algérie par la voix de son Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a affirmé qu'elle était décidée à racheter Djezzy. En 2010, les autorités algériennes ont affirmé qu'elles allaient exercer leur droit de préemption sur Djezzy après que la maison mère d'OTA eut annoncé qu'elle allait céder sa filiale algérienne à l'opérateur sud-africain, MTN. La législation algérienne en vigueur accorde le droit de préemption pour l'Etat algérien sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers.

L. B.

BANQUES PUBLIQUES ET PRIVÉES

Bénéfices en hausse en 2010

Les banques, publiques et, surtout, privées, ont enregistré au cours de 2010 une amélioration de leurs résultats grâce à la réduction des risques de crédits, la diminution des dépréciations d'actif et la maîtrise des charges opérationnelles, a indiqué, hier, à Alger le gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Mohamed Laksaci.

«*Le secteur bancaire est dans l'ensemble solide et résilient*», a déclaré M. Laksaci dans un rapport sur la conjoncture économique et financière de 2010 et du premier semestre 2011 présenté à l'Assemblée populaire nationale (APN).

Les banques publiques ont réalisé, durant l'exercice 2010, des bénéfices de l'ordre de 71,86 milliards de DA (mds DA) contre 70,23 mds DA en 2009, soit une légère hausse de 2,3%. Les banques privées ont réalisé une meilleure performance, leurs bénéfices sont passés à plus de 24 mds DA contre 15,6 mds DA en 2009, soit une hausse de 54%.

Le total des actifs des banques publiques a augmenté à 7.067 mds DA à fin 2010 contre 6.497 mds DA à fin 2009, soit une hausse de 8,8%.

Les crédits à l'économie ont cru de 15,6% en 2010 pendant que les dépôts bancaires progressaient de 11,7% passant à 3.671 mds DA.

A fin 2010, le système bancaire algérien se composait de 20 banques dont 6 publiques et 14 privées à capitaux étrangers, filiales ou succursales de banques internationales, et 6 établissements financiers.

A L'APPEL DU MOUVEMENT «OCCUPY WALL STREET»

Des milliers d'«indignés» mobilisés à travers le monde

Des milliers d'"indignés" se sont mobilisés samedi à travers le monde à l'appel du mouvement Occupy Wall Street pour dénoncer l'impunité dont bénéficient, à leurs yeux, aux banques et au monde politique face aux sacrifices consentis par les populations pour cause d'austérité.

Inspirés par les révolutions arabes et les "indignados" précurseurs de Madrid, les premiers manifestants ont défilé en

SOMALIE

L'armée reprend le contrôle d'une ville du Sud

Les troupes du gouvernement somalien de transition (TFG) ont pris le contrôle d'une ville du sud de la Somalie qui était aux mains du groupe d'insurgés "shebab", ont affirmé dimanche des responsables somaliens. "Les forces gouvernementales ont pris le contrôle de Qoqani après avoir bombardé les positions des shebab et de leurs alliés", a affirmé à la presse un responsable gouvernemental de la sécurité, Abdurrahman Mohamed.

Selon des témoins, cités par des médias, les forces gouvernementales ont réussi à prendre le contrôle de cette ville de la région de la Basse Juba, proche de la frontière avec le Kenya, avec l'aide notamment de membres de la milice "Ras Kamboni".

Samedi, la ville a été la cible de bombardements aériens avant sa prise par les forces gouvernementales, ont indiqué d'autres témoins.

Les forces fidèles au gouvernement somalien avaient lancé une offensive visant à conquérir les derniers bastions des shebab, depuis le retrait par ces derniers début août de la plupart des positions qu'ils détenaient à Mogadiscio.

Cependant, les insurgés shebab contrôlent toujours la plus grande partie du sud et du centre de la Somalie, en proie au chaos et à l'anarchie depuis vingt ans.

SYRIE

Une figure de l'opposition abattue par les policiers

Les forces syriennes ont abattu samedi dans l'est de la Syrie une figure importante du mouvement de contestation contre le régime du président Bachar al Assad, annonce l'Observatoire syrien pour les droits de l'homme.

Ziad al Obeidi, 42 ans, a été tué alors qu'il fuyait les policiers qui venaient de pénétrer à son domicile dans la ville de Daïr az Zour, a déclaré l'Observatoire. Ce militant avait organisé des manifestations pacifiques dans la région après l'intervention de l'armée il y a deux mois.



Nouvelle-Zélande et dans quelques régions d'Asie, suivis par les Européens, avant de laisser la place aux New-Yorkais rapporte Libération.

Selon le réseau 15october.net, qui recense les appels à manifester, des rassemblements étaient prévus dans 951 villes à travers 82 pays.

La plupart des rassemblements sont restés relativement limités, à l'exception notable de Rome où un cortège de dizaines de milliers de manifestants s'est étiré sur plusieurs kilomètres.

La manifestation a basculé dans la violence quand plusieurs centaines d'émeutiers ont affronté les forces de l'ordre dans le centre de la capitale.

Environ 40.000 personnes se sont également mobilisées au Portugal, une moitié à Lisbonne, l'autre à Porto, deux jours après l'annonce par le gouvernement de centre droit de nouvelles mesures d'austérité. En France, où se tenait parallèlement la réunion des ministres des Finances du

G20, au pays de Stéphane Hessel, auteur d'"Indignez-vous", qui a donné son nom au mouvement à travers le monde, la mobilisation est restée limitée.

Ceux qui se surnomment "les 99%" et ne tolèrent plus la "cupidité" des 1% les plus favorisés se sont néanmoins fait entendre à Paris, où ils étaient un millier devant l'Hôtel de ville, et dans une trentaine de villes de province.

En Espagne, des rassemblements nocturnes étaient prévus dans une soixantaine de villes. La foule s'est massée à la nuit tombée sur la Puerta del Sol, à Madrid, où les "indignados" avaient entamé leur mouvement en mai dernier, et des milliers de personnes se sont aussi rassemblées à Barcelone.

En Grèce, 4.000 manifestants se sont à nouveau donné rendez-vous sur la place Syntagma, point central des manifestations qui se succèdent depuis des mois contre la cure d'austérité sans précédent que connaît le pays. En Allemagne, les défilés

ont rassemblé des milliers de contestataires à Berlin, Hambourg, Leipzig, et devant le siège de la Banque centrale européenne à Francfort. Des manifestants se sont également groupés sur Paradeplatz, la grande place de Zurich, capitale financière de la Suisse.

A Londres, quelque 2.000 personnes se sont réunies devant la cathédrale St Paul, dans la City.

Joe Dawson, un ancien développeur de produits à la banque Barclays âgé de 31 ans, était accompagné de ses deux enfants de 10 et 8 ans pour leur montrer que "le peuple a une voix".

Le fondateur du site WikiLeaks, Julian Assange, s'est adressé à la foule. "J'espère que ce mouvement aboutira au même processus que ce que nous avons vu à New York, au Caire et en Tunisie", a-t-il dit.

A New York, 5.000 personnes ont défilé en direction de Times Square, où des indignés campent depuis le 17 septembre. "On a été liquidés, les banques ont été secourues !", ont-ils scandé.

La police a annoncé l'arrestation de 69 personnes, dont 42 ont été interpellées pour avoir bloqué un trottoir. Certains ont fait valoir le manque de place entre le cordon de policiers anti-émeutes qui se dressait face à eux et les autres manifestants qui se pressaient derrière. Cinq mille personnes ont également défilé dans les rues de Los Angeles avant un rassemblement devant l'Hôtel de Ville. A Melbourne, où était donné le coup d'envoi de cette journée de mobilisation mondiale, un millier de personnes se sont réunies sur une place du centre-ville. Quelque 2.000 manifestants, des représentants de la communauté aborigène, des syndicalistes et des militants communistes, se sont également rassemblés à Sydney. Les manifestations sont restées limitées à quelques centaines de personnes en Asie, de Tokyo à Manille, Taïpeh ou Hong Kong.

R. I.

DÉTENUS ÉCHANGÉS CONTRE GILAD SHALIT

Israël publie la liste

Les autorités israéliennes ont publié dimanche la liste des détenus palestiniens qui seront libérés en échange de Gilad Shalit dans le cadre de l'accord annoncé au début de la semaine. Les noms des prisonniers concernés ont été mis en ligne sur le site internet des autorités pénitentiaires. Parmi les plus connus figure Ahlam Tamimi, qui fut journaliste pour

une chaîne de télévision locale avant d'intégrer l'aile militaire du Hamas. L'accord annoncé mardi prévoit la libération d'un premier groupe de 450 détenus palestiniens en même temps que Gilad Shalit, militaire franco-israélien enlevé le 25 juin 2006 en lisière de la bande de Gaza, et de 550 autres prisonniers deux mois plus tard. Certains, originaires de Cisjordanie, seront

envoyés dans la bande de Gaza, administrée depuis la mi-2007 par le Hamas, et d'autres exilés à l'étranger.

Les Israéliens hostiles à ces libérations ont désormais 48 heures pour les contester devant la Haute Cour de Justice, qui ne devrait toutefois pas empêcher l'échange. Il pourrait avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine en Egypte.

LIBYE/SYRTE

Contre-attaque surprise des troupes loyales à Kadhafi

Les troupes loyales au dirigeant Mouammar Kadhafi ont lancé samedi une contre-attaque surprise à Syrte, contraignant les forces du Conseil national de transition (CNT) à se replier, selon des témoins sur place. Les forces du Conseil national de transition (CNT) ont reculé, de façon désorganisée, de deux kilomètres, jusqu'au quartier général de la police de cette ville, l'un des deux derniers bas-

stations loyalistes, située à 360 km à l'est de Tripoli. "Courez, courez, courez !", criaient les "révolutionnaires" dans leur repli.

Après un violent tir de barrage, aux roquettes et à l'artillerie lourde, les troupes loyales au dirigeant Kadhafi ont délogé les combattants du CNT de leurs positions à la lisière de deux quartiers "Dollar" et "Numéro 2" qu'ils avaient atteint vendredi soir. Une épaisse fumée noire recouvrait

les deux quartiers, où sont retranchés les partisans de l'ex-régime dans la nord-ouest de la ville, selon des témoins. Les forces du Conseil national de transition (CNT), qui avaient présenté en début de semaine comme imminente la prise de Syrte, région d'origine de Mouammar Kadhafi, font face à une résistance acharnée des forces loyales au dirigeant déchu.

APS

MIDI

ÉCONOMIE

200 MILLIONS DE JEUNES CHÔMEURS, 200 MILLIONS D'OPPORTUNITÉS

Initiative commune pour la création d'emplois pour les jeunes en Afrique



Page 14

SERVICES BANCAIRES ET FINANCE ISLAMIQUE EN AFRIQUE DU NORD

UN MARCHÉ EN DEÇA DES POTENTIALITÉS DE LA RÉGION

Al Salam et Al Baraka : les banques islamiques en Algérie

Page 12



ANNÉ 2011

-3.800 M/DA de financements accordés par les banques
-200 milliards de dinars, soutien aux prix des produits alimentaires

Page 13

RAPPORT 2011 SUR LA FAIM ET L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Prix élevés et volatils, parmi les principaux facteurs



SERVICES BANCAIRES ET FINANCE ISLAMIQUE EN AFRIQUE DU NORD

Un marché en deça des potentialités de la région

La finance islamique, présente en Algérie depuis 1991, peine à se développer. Elle représente environ 1,5% du marché bancaire national, soit 15% du secteur privé. Un pourcentage faible comparativement à la valeur du marché bancaire. Constat confirmé par la banque africaine de développement qui vient d'éditer un rapport sur les services bancaire et la finance islamique en Afrique du Nord. Effectivement, dans le document il est dit que des banques islamiques interviennent à l'heure actuelle dans l'ensemble des pays de l'Afrique du nord, hormis la Libye et le Maroc, mais ces institutions ne représentent qu'une infime partie du volume total des dépôts et de l'actif bancaires. L'Égypte a la plus longue expérience des services bancaires et de la finance islamiques, celle-ci remontant aux années 1960. Toutefois, même dans ce pays, cette industrie est nettement moins développée que dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (GCC) et en Malaisie.

PAR TASSAËDITE LEFKIR

En Algérie, il existe deux banques islamiques, en l'occurrence Al Baraka Bank - qui fait partie du groupe Al Baraka et Al Salam Bank, une banque affiliée à Al Salam Bank de Bahreïn-. La présence d'Al Baraka Bank en Algérie remonte à 1991, tandis que celle d'Al Salam est plus récente, ne remontant qu'à octobre 2008. Al Salam Bank a été créée en Algérie avec un capital libéré de 100 millions de dollars. Cependant, jusqu'ici elle s'adonne essentiellement à la prospection, identifiant les domaines dans lesquels les opportunités pourraient intéresser les investisseurs du Golfe.

Il existe un besoin considérable de ressources pour le financement des projets en Afrique du Nord, compte tenu du caractère peu développé de l'infrastructure dans la plupart des pays de la région. À ce jour, 24 opérations de financement islamique de projets ont été déjà approuvées en Afrique du Nord, pour un montant total de plus de 2,4 milliards de dollars. Les travaux de construction au titre de ces projets ont démarré. Nombre de ces opérations utilisent l'*istisna'a*, une méthode de finance-

ment de projets régie par la *charia* qui a déjà administré la preuve de son efficacité. Par ailleurs, 28 opérations d'un montant total de plus de 5,3 milliards de dollars ont été approuvées en faveur des pays d'Afrique du Nord, dans le cadre d'un financement par emprunt islamique à plus court terme, notamment sous forme de *mourabaha* et de *idjara*. À l'heure actuelle, en dépit du développement relatif du marché financier en Afrique du Nord, comme en témoignent les bourses de valeurs mobilières en Égypte, au Maroc et en Tunisie, peu de titres islamiques de type *sukuk* ont été émis et aucun n'a été échangé. À ce jour, quatre *sukuk* ont été émis, pour une valeur totale de 250 millions de dollars, en Égypte uniquement. Les perspectives pour les *sukuk* émis tant par l'État que par les sociétés sont passées en revue plus loin, car ces instruments pourraient attirer les fonds d'investissement du GCC (Conseil de coopération du Golfe) et s'avérer utiles pour l'actif liquide des banques islamiques qui interviennent en Afrique du Nord, ainsi que les fonds *takaful*, une fois que l'industrie de l'assurance islamique en Afrique du Nord se sera mieux développée.

Outre les services bancaires islamiques, le *takaful* et l'aide au développement concertée conforme à la

Charia, il existe également des opportunités pour les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou les sociétés d'investissement à capital variable islamiques.

Selon la même source, il existe déjà quelques organismes de placement collectif que l'on s'attache à promouvoir auprès des investisseurs du GCC présents sur les nouveaux marchés de l'Afrique du Nord. Toutefois, leur taille est très limitée. Neuf fonds islamiques ont été enregistrés en Égypte, avec un investissement total de plus de 175 millions de dollars. Quant à la Tunisie, elle compte un fonds islamique qui n'a financé, cependant, aucun investissement à ce jour.

Les organismes islamiques de placement collectif en valeurs mobilières qui financent l'investissement de portefeuille dans les actions inscrites à la cote officielle et l'investissement direct étranger peuvent contribuer au développement du secteur privé nécessaire pour l'accroissement des opportunités d'emploi pour les jeunes qui achèvent leurs études secondaires ou supérieures en Afrique du Nord.

Les prises de participation privées et le financement du capital-risque islamiques ont également un rôle à

jouer. Il existe peu d'expérience en la matière au sein du GCC, encore moins en Afrique du Nord, une région où il existe une forte demande potentielle de financement sur fonds propres de la part des petites industries et des entreprises familiales. Les structures de *moucharaka*, qui prévoient des accords de partenariat, peuvent être utilisées pour ce financement qui nécessite la création de structures d'accueil de créances pour la durée du financement. Au nombre des avantages de cette approche figure le fait que, non seulement elle est conforme à la *Charia*, mais elle permet également d'éviter que les familles ne perdent le contrôle des entreprises qu'elles possèdent et gèrent, comme c'est souvent le cas avec les prises de participation privées et le financement du capital-risque classiques qui consistent à injecter directement les ressources dans l'entreprise.

Il est à noter que les mécanismes de financement conformes à la *Charia* permettent de disposer de ressources qui ne seraient, autrement, pas disponibles pour le financement de projets tant commerciaux que de développement. Outre la diversification des sources de financement, la finance islamique peut assurer un meilleur suivi de l'utilisation des ressources, améliorant ainsi l'efficacité de l'intermédiation financière.

Il faut souligner que plus de 700 milliards de dollars d'actifs sont gérés dans le monde selon les principes de la *charia* et enregistrent une croissance de plus de 15% sur les dix dernières années. Aujourd'hui, il existe quelque 37 institutions financières qui opèrent en Afrique pour une population musulmane de 412 millions d'habitants.

Selon une étude réalisée par Moody's, une agence de notation financière, le marché de la finance islamique en Afrique est aujourd'hui estimé à 235 milliards de dollars pour un volume actuel de 18 milliards, un potentiel de croissance important. Les pays de l'Asie tels que la Malaisie, sont au cœur de la croissance de la finance islamique dans le monde. Ils sont suivis de près par les pays européens tels que la Grande-Bretagne et l'Allemagne. La France, quant à elle, essaye de prendre le train en marche pour développer la finance islamique en incitant des banques issues notamment des pays du Golfe, à venir s'y installer.

T. L.

ANNÉE 2011

Les banques accorderont 3.800 M/DA

Les financements accordés par les banques algériennes devraient atteindre quelque 3.800 milliards DA en 2011, a annoncé jeudi le délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (Abef) Aderrahmane Benkhalfa.

«Le volume de financements et de crédits accordés (par les banques) qui a augmenté de 17% entre 2009-2010 et de 18% en 2011, devrait atteindre 3.800 milliards DA début 2012, tous financements confondus», a indiqué jeudi M. Benkhalfa sur les ondes de la Radio nationale.

Pour les crédits octroyés aux ménages, ils sont en progression autour de 200 milliards répartis sur 12 produits notamment en crédits immobiliers et ce, en fonction du rythme de l'offre, dira le même responsable ajoutant que pour l'instant le crédit à la consommation se limite à l'immobilier. Concernant la réhabilitation des PME en difficulté, M. Benkhalfa a précisé qu'il existe près de 180 dossiers en cours de traitement en vue de bénéficier du mécanisme de rééchelonnement décidé par la tripartite. Quelque 170 à 180 dossiers d'entreprises postulant au rééchelonnement sont actuellement en cours de traitement dont certaines ont en déjà bénéficié.

200 milliards DA de soutien aux prix



des produits alimentaires

La politique gouvernementale de soutien des prix de certains produits alimentaires comme le lait et la farine coûte énormément à l'Etat. Renforcé au début de 2011, le soutien des prix a nécessité une bagatelle de 200 milliards de dinars, soit près de 2 milliards d'euros. Le chiffre Outre l'enveloppe de 200 milliards DA que consacre annuellement l'Etat au renouveau agricole et rural, 200 autres milliards DA sont dépensés chaque année pour assurer les prix de la régulation des semoules, des farines et des laits, a indiqué le ministre lors d'un point de presse animé en marge de la réunion des cadres de son secteur. Mais l'élargissement de la liste des produits dont les prix sont soutenus par l'Etat après les émeutes de janvier dernier au sucre blanc et à l'huile y est pour beaucoup dans cette augmentation qui va grever davantage le budget de l'Etat.

Ce montant connaît des fluctuations sous l'effet des prix internationaux des céréales et de la poudre de lait ainsi que de la production nationale, a-t-il expliqué. Les céréales notamment les blés dur et tendre et l'orge sont des produits stratégiques soutenus par l'Etat à travers des prix de vente incitatifs. En 2010, le coût de cette politique, qui nous rappelle l'époque du socialisme socialisant, était de 160 milliards de dinars.

RAPPORT 2011 SUR LA FAIM ET L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Prix élevés et volatils, parmi les principaux facteurs

La volatilité et la fermeté qui caractérisent les prix alimentaires sont appelées à persister et même s'accroître, rendant ainsi les paysans, les consommateurs et les pays pauvres encore plus vulnérables à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, selon le dernier rapport sur la faim dans le monde diffusé par les trois agences de l'Onu basées à Rome.

Les petits pays tributaires de leurs importations, notamment en Afrique, sont particulièrement menacés, surtout que nombre d'entre eux affrontent encore les graves problèmes issus de la crise économique et alimentaire de 2006-2008, indiquent la FAO, le Fonds international de développement agricole (Fida) et le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le rapport annuel L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI 2011) que ces trois agences de l'Onu ont élaboré ensemble cette année.

De telles crises, notamment dans la Corne de l'Afrique, «sont un défi pour les efforts que nous déployons pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de moitié d'ici à 2015 de la proportion des personnes qui souffrent de la faim», mettent en garde les chefs des trois agences - Jacques Diouf (FAO), Kanayo F. Nwanze (FIDA) et Josette Sheeran (PAM) - dans la préface du rapport.

«Mais même si les Objectifs du Millénaire pour le développement étaient atteints d'ici à 2015, il y aurait encore quelque 600 millions de personnes sous-alimentées dans les pays en développement. Une situation où 600 millions de personnes souffrent quotidiennement de la faim n'est jamais acceptable», proclament les chefs des trois agences.

«La communauté internationale tout entière doit agir aujourd'hui et entreprendre une action énergique pour bannir l'insécurité alimentaire de la planète», ajoutent-ils.

Ils appellent les gouvernements à s'assurer qu'un environnement réglementaire transparent et prévisible est en place pour favoriser les investissements privés et la productivité agricole. Nous devons réduire le gaspillage alimentaire dans les pays développés grâce à l'éducation et à des politiques adéquates, et réduire aussi les pertes de produits alimentaires dans les pays en développement en stimulant les investissements dans l'ensemble de la chaîne de valeur, en particulier dans le tra-



tement post-récolte. Une gestion plus durable de nos ressources naturelles, des forêts et des pêches est essentielle pour la sécurité alimentaire de la plupart des composantes les plus pauvres de la société, poursuivent les responsables de la FAO, du Fida et du PAM.

Prix orientés à la hausse

Cette année, le rapport met l'accent sur les prix alimentaires élevés et volatils, identifiés comme les principaux facteurs contribuant à l'insécurité alimentaire au niveau mondial et source de grave préoccupation pour la communauté internationale.

«L'augmentation de la consommation dans les économies en expansion, la croissance continue de la population et la demande accrue de biocarburants exerceront des pressions supplémentaires sur le système alimentaire» lit-on dans le rapport.

En outre, la volatilité des prix alimentaires pourrait s'accroître au cours des dix prochaines années en raison, d'une part, des imbrications plus étroites entre les marchés agricoles et énergétiques et, d'autre part, de la survenance d'événements climatiques extrêmes plus fréquents.

La volatilité des prix rend les petits agriculteurs et les consommateurs pauvres de plus en plus vulnérables à la pauvreté tandis que les variations de prix à court terme peuvent avoir un impact à long terme sur le développement, selon le rapport.

Les variations de revenus que provoquent les fluctuations des prix entraînent des réductions dans les niveaux de consommation, ce qui se traduit par des diminutions de l'apport aux enfants en éléments nutritifs essentiels au cours des 1.000 premiers jours suivant leur conception. Il en résulte une réduction permanente de leur capacité de bien gagner leur vie une fois à l'âge adulte et une probabilité accrue de crouper dans la pauvreté, avec un impact négatif sur l'ensemble de l'économie.

Mais, selon le rapport, les fluc-

tuations des prix ont affecté diversement les pays, les populations et les ménages. Les plus exposés sont les pauvres et les faibles, notamment en Afrique où le nombre de sous-alimentés a augmenté de 8% entre 2007 et 2008 alors qu'il était resté pratiquement invariable en Asie.

Quelques grands pays ont réussi à mettre leurs marchés alimentaires à l'abri des turbulences internationales grâce à un cocktail de restrictions commerciales, de filets de sécurité pour les pauvres et de livraisons alimentaires puisées dans les stocks. Cependant, l'isolement commercial a provoqué hausse des prix et volatilité sur les marchés internationaux et aggravé l'impact des pénuries alimentaires dans les pays tributaires des importations, selon le rapport.

Entre-temps, les économies plus solides et les prix alimentaires élevés offrent des incitations aux investissements à long terme dans le secteur agricole, ce qui peut contribuer à la longue à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Lorsque les agriculteurs réagissent à la hausse des prix en augmentant leur production, il est essentiel de miser sur leur réponse à court terme en investissant davantage dans l'agriculture et en mettant l'accent sur les initiatives qui soutiennent les petits exploitants, lesquels sont les principaux producteurs d'aliments dans de nombreuses régions du monde en développement.

Dans le même temps, il est crucial de mettre en place des filets de sécurité ciblés pour atténuer l'insécurité alimentaire dans le court terme. Ces filets doivent être conçus à l'avance en consultation avec les personnes les plus vulnérables.

Le rapport souligne que les investissements dans l'agriculture demeurent d'une importance fondamentale pour la sécurité alimentaire durable et de long terme. Les principaux domaines où ces investissements doivent s'effectuer sont l'irrigation rentable, les pratiques améliorées de gestion des terres et le développement de meilleures semences grâce à la recherche agricole. Cela contribuerait à la réduction des risques qui

pèsent sur les producteurs agricoles, notamment les petits exploitants, et à l'atténuation de la volatilité des prix. Des initiatives privées menées par des millions d'agriculteurs et d'entrepreneurs ruraux doivent constituer l'essentiel des investissements agricoles. Les prix alimentaires élevés représentent aussi des incitations pour des investissements accrus de la part des entreprises (y compris les entités publiques et privées transfrontalières) et ce, dans tous les maillons de la chaîne de valeur agricole.

Il est important que tous les investissements prennent en compte et respectent les droits de tous les utilisateurs des terres et de leurs ressources naturelles et que ces mêmes investissements profitent aux communautés locales, favorisant la sécurité alimentaire et la durabilité de l'environnement et contribuent à l'adaptation et à l'atténuation de l'impact du changement climatique.

Parallèlement à l'augmentation des investissements, une plus grande prévisibilité des politiques et l'ouverture générale au commerce sont plus efficaces que d'autres stratégies telles que les interdictions d'exporter, note le rapport.

Les politiques commerciales restrictives peuvent protéger les prix intérieurs des fluctuations des prix internationaux, mais elles accroissent souvent la fragilité aux chocs que peut subir la production locale, sans que cela réduise pour autant la volatilité des prix intérieurs. Les politiques commerciales restrictives augmentent aussi le risque de volatilité croissante et de hausse des prix sur les marchés internationaux.

Pour 2010, selon les estimations les plus récentes de la FAO, 925 millions de personnes continuent de souffrir de la faim dans le monde. Pour la période 2006-2008, leur nombre, toujours selon la FAO, était de 850 millions. La FAO révisé actuellement la méthodologie qu'elle utilise pour calculer la prévalence de la faim dans le monde. Aussi aucune estimation n'a-t-elle été diffusée pour 2011.

T. L.

200 MILLIONS DE JEUNES AFRICAINS, 200 MILLIONS D'OPPORTUNITÉS

Initiative commune sur la création d'emplois pour les jeunes en Afrique

L'Afrique est le continent qui a la population la plus jeune au monde. Les jeunes constituent plus des deux tiers de la population du continent. Ils courent plus que les adultes le risque d'être au chômage.

G20

Les ministres des Finances veulent restaurer la confiance

Les ministres des finances du G20 réunis à Paris, vendredi 14 et samedi 15 octobre, avaient deux missions : rassurer les marchés inquiets des risques nés de la dette européenne, et éviter une rechute en récession de l'économie mondiale. Ils ont répété leur détermination à "restaurer la confiance", comme l'a souligné samedi François Baroin, le ministre français de finances, qui a présenté les conclusions de leurs travaux. Cela passera par un "plan d'action ambitieux" préparé par le Canada et l'Inde et qui sera adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement à Cannes, lors du sommet du G20, le 3 et le 4 novembre. Ce plan comportera des mesures à court terme pour soutenir la demande dans les pays émergents qui en ont les moyens, et des mesures à plus long terme pour assainir les budgets dans les pays industrialisés. Au préalable, l'Europe devra avoir arrêté définitivement, lors de son Conseil européen du 23 octobre, les thérapies destinées à la tirer du piège de la dette de ses pays périphériques.

Une liste des banques dangereuses en préparation

Au cours de cette réunion des ministres des finances du G20, les négociations se sont poursuivies à ce sujet notamment entre François Baroin et son homologue allemand Wolfgang Schäuble. Elles ont permis de confirmer la prochaine recapitalisation des banques européennes, le principe d'une décote supplémentaire de la dette grecque pour les détenteurs privés des obligations de ce pays et le renforcement du Fonds européen de stabilité financière (FESF). Parmi les autres sujets que les ministres des finances ont affiné pour le sommet de Cannes, on note la préparation de nouvelles règles pour rendre les marchés de l'énergie et de l'agriculture plus transparents et moins dépendants de la spéculation. Une liste d'une cinquantaine de banques dangereuses, en raison des dégâts que leur faillite provoquerait dans l'économie mondiale, est en préparation. Ces mastodontes seront obligés d'augmenter leurs capitaux propres pour faire face à toute éventualité. Sont encore à l'étude une augmentation des ressources du Fonds monétaire international (FMI) pour qu'elles soient à un niveau "adéquat", a déclaré sa directrice générale, Christine Lagarde. En effet, les 400 milliards de dollars dont le Fonds dispose encore ne lui permettraient pas de se porter au secours d'économies majeures comme l'Italie ou l'Espagne. Enfin, les ministres sont tombés d'accord pour soumettre aux chefs d'Etat le principe de la création de taxes carbone sur le transport maritime et aérien, afin de financer la lutte contre le changement climatique.

Dans certains pays comme l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Maroc, le taux de chômage chez les jeunes est trois fois plus élevé que chez les adultes. Il convient de trouver rapidement une solution à ce déficit d'emplois, faute de quoi il entraînera des tensions sociales, comme cela vient de se passer au cours du Printemps arabe. «La jeunesse est une force vitale pour la société. Il nous faut un changement de paradigme : nous devons prendre nous-mêmes en mains notre destin en tant qu'Africains. Il faut que nous réalisons l'intégration régionale. Les jeunes doivent avoir des opportunités, être mis en situation, acquérir l'expérience. Nous sommes à l'avant-garde de la mutation de l'Afrique et du monde. Nous sommes pour ce qui s'est passé en Tunisie. Nous continuerons à nous battre pour que la liberté d'entreprendre change la situation des jeunes en Afrique», a déclaré Ben Duntoy, président de l'Union de la jeunesse panafricaine. En réponse à la crise, quatre organisations ont joint leurs forces pour soutenir les gouvernements des pays dans leurs efforts visant à résoudre le problème de plus en plus ardu du chômage des jeunes en Afrique : la Banque africaine de développement (BAD), l'Union africaine (UA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation internationale du travail (OIT). «Au Cap Vert, la jeunesse a été mise au cœur de nos politiques nationales. Nous ne pouvons pas lutter contre le chômage sans programmes de formation. Rien ne se produira tant que la jeunesse ne sera pas impliquée dans le processus de prise de décision», a déclaré Janira Hopffer Almada, ministre cap-verdienne de la Jeunesse, de l'Emploi et du



Développement des ressources humaines. Cette initiative commune a été présentée le 12 octobre au cours de la Douzième réunion régionale africaine de l'OIT organisée à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 11 au 14 octobre 2011. Cette initiative commune sera officiellement approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du sommet de l'UA prévu en janvier 2012 à Addis Abeba, en Ethiopie. «La majorité des jeunes, en Afrique, ont des emplois précaires, à faible productivité, dans le secteur informel. Les jeunes femmes ont deux fois plus de risque d'être au chômage. Cette initiative commune s'intéresse autant aux chômeurs qu'aux jeunes occupant des emplois précaires et informels pour les aider à obtenir des emplois plus productifs et sécuriser davantage leur avenir», a déclaré la directrice de l'OIT pour la politique de l'emploi, Azita Berar Awad. Chaque organisation apporte une force spécifique au partenariat ; l'UA vient avec son pouvoir politique ; la CEA a un rôle de sensibilisation et d'information sur les jeunes en chômage, notamment dans les états fragiles et touchés par des conflits ; l'OIT est la principale agence mondiale pour la promotion d'un emploi productif et décent, et «la BAD, en sa qualité de principale institution de financement du développement en Afrique, peut collec-

ter les fonds, réunir les parties prenantes travaillant sur les questions de travail et d'emploi en Afrique (des secteurs tant public que privé), élaborer et rendre opérationnelles les politiques capables de mobiliser le plus grand capital de l'Afrique, à savoir le capital humain, en vue de favoriser une croissance partagée et créatrice d'emplois», a déclaré de son côté Ginette Nzau-Muteta, cheffe de la division Protection sociale et réduction de la pauvreté, à la BAD. L'Initiative commune entend créer des synergies et accroître l'impact des activités en faveur des emplois pour les jeunes en Afrique, au sein des quatre institutions, et développer des alliances sur une large assise à travers les départements ministériels et agences gouvernementales d'Afrique, les partenaires sociaux, les partenaires au développement et les champions de la jeunesse. Ce faisant, l'Initiative veut s'assurer que l'emploi des jeunes est au centre des cadres nationaux de développement et des politiques d'emploi. Elle veut également avoir la garantie que les pays investissent dans le développement des compétences pour renforcer les opportunités d'emplois pour la jeunesse africaine, et que le leadership politique est à la mesure des actions à entreprendre. «Le secteur privé, est bien sûr, essentiel pour la création d'emplois en Afrique ; ce qui est également important, ce sont les politiques macro-économiques publiques. Ces deux composantes doivent viser la croissance, la stabilité des prix et la création d'emplois. Elles ne peuvent pas créer la croissance sans y intégrer une dimension de création d'emplois», a déclaré Emmanuel Nnadozie, directeur de la division Développement économique et Nepad à la CEA.

RÉVOLTES ARABES

Elles ont coûté 40 milliards d'euros

L'agence Geopolicity a tenté d'évaluer les conséquences économiques des soulèvements populaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Ainsi, la Libye, la Syrie, l'Égypte, la Tunisie, le Bahreïn et le Yémen ont perdu plus de 55 milliards de dollars, soit environ 40 milliards d'euros, dont 15 milliards d'euros de chute du PIB, et 25 milliards d'euros de baisse des finances publiques. Selon le rapport détaillé par la BBC, la situation de la Libye est particulièrement préoccupante. Ses revenus ont chuté de 84% : «Le conflit en Libye aurait ralenti l'activité économique en lui faisant perdre 7,67 milliards de dollars [5,5 milliards d'euros]. Plus de 740.000 personnes

ont fui le pays depuis le début du conflit, et l'arrêt quasi-total de l'activité du secteur des hydrocarbures a dévasté l'économie.» Au contraire, les autres pays de la région qui n'ont pas été secoués par les révoltes populaires ou qui les ont réprimées, ont profité des troubles politiques de leurs voisins. Cela est surtout vrai pour les pays exportateurs de pétrole, comme les Emirats Arabes Unis, le Koweït et l'Arabie saoudite. Geopolicity montre qu'ils ont augmenté leurs recettes publiques, avec une hausse de 25% pour l'Arabie saoudite et de 31% pour les Emirats. «Les pays importateurs de pétrole sont les grands perdants», peut-on lire dans le rapport. Cependant, l'agence Geopolicity explique que le coût du prin-

temps arabe ne peut pas être calculé de façon précise. Elle a estimé l'impact des pertes de productivité sur le PIB, et les baisses des revenus du gouvernement. Mais les coûts humains et matériels n'ont pas été pris en compte. Elle pointe la nécessité d'une aide internationale dans cette région : «L'aide promise par le G8 de Deauville en mai 2011 n'a pas été traduite en acte». Le rapport recommande aussi à la Ligue arabe et au Conseil de coopération du Golfe de conduire le processus de réforme en interne. Peter Middlebrood de Geopolicity explique que l'étude, qui a pris de long mois, sera un document de travail important pour le G20 et les Nations unies.

Tourisme : l'impact du Printemps arabe s'atténue

Au lendemain des événements du printemps arabe qui ont agité des pays à forte vocation touristique tels que la Tunisie et l'Égypte, l'heure est aux premiers bilans. L'Institut de Prospective économique du monde méditerranéen (Ipemed), dirigé par Jean-Louis Guigou, la Mediterranean Travel Association (Meta) a publié des évaluations qui mettront peut-être un peu de baume au cœur des professionnels du tourisme présents dans cette région. «Les chiffres de fréquentation, en baisse lors des huit premiers mois de 40 à 50% par rapport à une année 2010 déjà mauvaise, devraient

être meilleurs dans la deuxième partie de l'année», explique Étienne Pauchant, président de la Meta. Selon ses calculs, les perspectives 2011 devraient traduire une chute de 15% des arrivées de touristes internationaux (27,3 millions) dans la zone comprise entre le Maroc et l'Égypte. En revanche, pour l'ensemble du pourtour de la Méditerranée, Étienne Pauchant table sur une hausse d'environ 2,17%. Le sentiment de sécurité est jugé «acceptable». Les baisses des prix, les campagnes de promotion, l'arrivée d'une nouvelle clientèle venue des pays de l'Est et d'Asie n'expliquent pas tout : le sentiment de sécurité

s'est amélioré dans ces pays. Sondant des touristes, l'institut TravelSat a noté que les indices s'étaient améliorés. «Désormais le sentiment de sécurité est jugé "acceptable"», explique Olivier Henry-Biabaud, président de TravelSat, l'indice est comparable à celui de certaines capitales européennes lors d'un séjour de courte durée car le stress de la ville peut être important.

Le fait qu'en Tunisie, pendant le printemps arabe, aucun hôtel n'ait été attaqué, qu'aucun touriste n'ait été inquiété, ajoute à la perception de sécurité. Source importante de devises, le tourisme devrait retrouver à terme sa croissance.

SURDITÉ DE L'ENFANT

Les signaux d'alarme

Selon l'organe touché, on observe deux grands types de surdité.

La surdité de perception

Cette lésion du système auditif au niveau de l'oreille interne ou du nerf auditif est généralement définitive. Il peut s'agir d'une perte légère de l'audition ou d'une surdité totale. Le plus souvent génétique, elle se manifeste dès la naissance. Elle peut être aussi, quoique rarement, consécutive à une souffrance fœtale aiguë, à une infection materno-fœtale (rubéole, toxoplasmose), à une grande prématurité ou à une hypotrophie. Chez le jeune enfant, elle peut aussi être la conséquence d'une méningite.

La surdité de transmission

Elle correspond à une altération de la transmission de l'onde sonore au niveau de l'oreille externe ou moyenne. Elle peut être due à une malformation congénitale d'oreille. Chez le jeune enfant, elle est la conséquence d'une otite séreuse (otite chronique qui dure plus de trois mois). Des moyens médicaux ou chirurgicaux permettent de la traiter.

Chez un nourrisson à risque (surdité dans la famille, pathologie durant la grossesse, prématurité, traumatisme obstétrical), un examen de dépistage est pratiqué à la naissance, mais seules les surdités importantes seront mises en évidence. Les surdités de perception plus légères ne peuvent être détectées que plus tard. Il s'agit notamment d'oto-émissions acoustiques provoquées (OEP) : ce sont des sons de très faible intensité enregistrables dans le conduit auditif externe avec un microphone très sensible. La présence d'OEP conclut à la normalité de l'oreille interne, de l'oreille moyenne et du conduit auditif.

Autre technique de dépistage utilisés chez le nouveau-né : les potentiels évoqués auditifs automatisés (PEAA), qui enregistrent l'activité électrique des voies auditives en réponse à des clics de fréquence aiguës d'une intensité de 40 dB.

De plus en plus, la recherche d'une



éventuelle surdité est systématique chez tous les bébés à la maternité.

Quand s'inquiéter ?

Votre enfant ne réagit pas aux bruits, il a un retard de langage, il est très agité ou, au contraire, apathique... Il a peut-être un problème d'audition. D'une manière générale, les signaux d'alarme, que ce soit pour la surdité de perception ou pour la surdité de transmission, surviennent à tout âge, avec des degrés divers selon la perte auditive et l'âge auquel survient la surdité. C'est ainsi que l'on peut observer un retard de langage et de parole (vocabulaire, syntaxe, articulation...), mais aussi une absence de réaction au bruit ou à la voix. Cependant, n'oublions pas que l'âge d'apparition des premiers mots se situe en moyenne entre 12 et 17 mois.

- **Entre 0 et 3 mois** : L'enfant ne réagit pas aux bruits, c'est un nouveau-né trop calme qui ne se réveille pas quand on fait du bruit dans sa chambre.

- **Entre 9 et 12 mois** : Le bébé ne redouble pas les syllabes (pas de "pa-pa" ou de "ma-ma"). Il crie beaucoup.

- **Entre 1 an et 2 ans** : Le langage

ne s'élabore pas, l'enfant n'imité pas les sons, il semble ne pas obéir à ce qu'on lui demande de faire, il ne répond pas quand on l'appelle.

- **À 3 ans** : Ses phrases sont peu évoluées, il articule mal...

- **Après 4 ans** : De petites confusions phonétiques entre certains sons ("p, f, t, b, v, d"), le besoin de monter le son pour regarder la télévision ou écouter de la musique, sont autant d'indices qui doivent amener à consulter. Quelquefois un trouble du comportement (enfant agressif, hyperactif ou, à l'inverse, effacé, distrait...) est associé.

- **Entre 9 et 24 mois** : un contrôle obligatoire de l'audition est pratiqué par le pédiatre ou le généraliste, à l'aide de tests spécifiques : jouets sonores, boîtes de Moatti qui émettent des cris d'animaux quand on les retourne afin de tester différentes fréquences...

- **Entre cinq et six ans** : un bilan de santé est effectué à l'école entre cinq et six ans, en grande section de maternelle ou au cours préparatoire. Cet examen comprend, entre autres, le repérage de troubles de l'audition.

- **Jusqu'à 6 ans** : la méthode servant à évaluer l'acuité auditive est une audiométrie de conditionnement. On utilise des jouets sonores, on pratique différents tests selon l'âge de l'enfant : test du prénom, test du réflexe d'orientation conditionné, test d'images (qu'il doit désigner quand on les lui cite).

- **À partir de 6 ans** : l'audiométrie est identique à celle pratiquée chez l'adulte. Dans une cabine insonorisée, casque isolant sur les oreilles, l'enfant doit se manifester par un geste lorsqu'il entend le son émis.

Traitements de la surdité

Ils dépendent de la partie atteinte et du degré de surdité :

- **Dans le cas d'une surdité de perception** : Le plus souvent, on a recours à un appareillage qui amplifie les sons, parfois à un implant cochléaire (dispositif médical électronique qui transforme le signal acoustique en signal électrique pour permettre à l'information d'être relayée par le système nerveux).

- **Dans le cas d'une surdité de transmission** : L'otite séreuse est de loin la cause la plus fréquente des surdités de transmission de l'enfant. On pose donc, sous anesthésie générale, des aérateurs trans-tympaniques (diabolos ou yoyos). Ce système de drainage permet la ventilation de l'oreille moyenne et l'élimination de ses sécrétions. L'enfant entend alors mieux.

Plus rarement, une tympanoplastie (intervention chirurgicale pour réparer le tympan) est effectuée.

La chirurgie permet de se passer d'appareillage dans la plupart des cas. Cependant, lorsqu'elle doit être retardée pour des raisons de croissance, une prothèse est alors utilisée pour permettre à l'enfant de développer son langage en attendant l'opération.

Pour les deux types de surdité, une prise en charge orthophonique et/ou un soutien éducatif est envisagé.

BIEN-ÊTRE DE BÉBÉ

Stop aux rougeurs des petites fesses

Laits de toilette, savons, lingettes, tous ces produits sont classiquement utilisés pour les soins de siège de bébé. Mais certains couples auront une préférence pour le « liniment oléo-calcaire ». Composé d'huile d'olive et d'eau de chaux, il répond efficacement aux rougeurs des petites fesses sensibles des bébés. Malgré son odeur d'huile d'olive et son aspect jaunâtre qui peuvent rebuter quelques parents, il est très simple d'utilisation et reconnu pour ses vertus apaisantes.

Il suffit de le mettre sur un large coton et de nettoyer directement les fesses de bébé, même si les selles ou les urines sont présentes. Ensuite, il ne reste plus qu'à appliquer une petite couche épaisse, notamment au niveau

des plis fessiers et inguinaux. Cette pellicule grasse aura pour effet de limiter l'irritation due à l'acidité des urines, d'isoler les fesses des frottements de la couche, mais aussi d'hydrater la peau.

Gare aux préparations maison !

Ce produit se trouve généralement dans les rayons des pharmacies et parapharmacies. Cependant, certains parents seront désireux de le préparer eux-mêmes. Dans ce cas, il est primordial de respecter scrupuleusement les dosages car l'eau de chaux a des propriétés corrosives et une erreur dans la préparation du liniment oléo-calcaire peut créer de réelles brûlures sur la peau. Aussi, il est conseillé vivement de faire très attention en respectant scrupuleusement les dosages.

Nettoyer les yeux de bébé

Il est important de bien nettoyer les yeux de bébé en appliquant des gestes d'hygiène simples et doux. Imbibez un coton plat ou une compresse de sérum physiologique. Passez-le doucement du coin interne de l'œil vers l'extérieur,



afin de ne pas boucher le canal lacrymal avec les impuretés. Retournez ensuite le coton si un deuxième passage est nécessaire. Changez de compresse pour faire l'autre œil, ce qui évitera de le contaminer en cas d'infection. Si de petites croûtes plus sèches se sont formées (souvent au coin interne de l'œil), n'hésitez pas à verser directement une goutte de sérum physiologique dans l'œil afin de les ramollir. Passez alors doucement le coton, comme précisé pré-

ciemment, pour les retirer.

Ne confondez pas les pipettes !

Faites très attention à ne pas confondre les pipettes de sérum physiologique (liquide transparent) avec celles de chlorhexidine (également transparent) qui servent, elles, à désinfecter le cordon ombilical. Évitez donc de les mettre côte à côte sur la table à langer et pensez toujours à vérifier le nom de chaque pipette ou médicament que vous administrez à votre bébé.

FOOTBALL- LIGUE 1 (5^E JOURNÉE)

Les Rouge et Noir, de nouveau leaders

C'est l'USM Alger qui remporte finalement le derby algérois devant la redoutable formation du CR Belouizdad sur le score de 2 buts à 0. Une victoire qui permet aux coéquipiers de Khaled Lemouchia de retrouver la fauteuil de leader avec un total de 12 points, devançant, de ce fait, leur adversaire du jour de 2 points.

PAR MOURAD SALHI

Le CRB, qui savait pertinemment que sa mission n'est pas aussi facile, est vite rentré dans le vif du sujet, en multipliant les attaques coup sur coup dans le camp de l'USMA. Une situation qui n'a pas duré très longtemps, puisque quelques minutes plus tard, la formation de Hervé Renard relève la tête de l'eau et s'en va à son tour porter le danger dans le camp du Chabab. A deux minutes seulement du coup de sifflet de la première mi-temps, les Rouge et Noir retrouvent le chemin des filets par Djidiat. Au moment où les gens s'attendaient à une réaction de CRB, l'USM Alger aggrave la marque par Deham. A l'Est de pays, plus exactement dans la capitale des Hauts-Plateaux, l'ES Sétif n'a pas raté la venue du champion sortant, en l'occurrence l'ASO Chlef, pour inscrire une belle victoire de 3 buts à 1. C'est vrai que les Chélifiens ont, encore une fois, montré qu'ils ont du talent, mais cela n'a pas été vraiment suffisant devant une formation sétifienne qui cherchait coûte que coûte une victoire pour retrouver le moral et se relancer dans la course. Toujours à l'Est de pays, le CS Constantine n'a pas raté, également, la venue de l'USM Harrach pour inscrire sa large victoire de la saison (4-1). Alors que ce sont les locaux qui dominaient les débats en ce début de rencontre, se sont les Harrachis qui ouvrent la marque à la 5e minute de jeu par Griche. Le scénario est changé par la suite, et quatre buts ont été inscrits dans la cage d'Azzedine Doukha pendant 90 minutes. En déplacement à Constantine, les poulains de Boualem Charef qui, pourtant, voyagent bien, se sont lourdement inclinés face au nouveau promu de cette saison, le CS Constantine. Avec cette large victoire, le CSC occupe la 5e place avec 8 points en compagnie de deux autres équipes, à savoir le WA Tlemcen et le CA Batna, soit juste derrière son adversaire du jour qui se trouve, désormais, à la 4e place avec 9 points. A Béjaïa, la JSMB a signé une nouvelle victoire face au MC Alger sur le score d'un but à zéro. Un succès qui permettra aux poulains de Fouad Bouali de retrouver la deuxième place aux côtés du CR Belouizdad avec un total de 10 points.



Soumis à une forte pression depuis plusieurs mois déjà, le Doyen qui était dans l'obligation de réagir face à la JSM Béjaïa, n'a fait que subir le jeu des Béjaïois. Ce qui a compliqué la tâche aux visiteurs, c'est l'expulsion de Chaouichi aux dernières minutes. Cette nouvelle défaite traduit la mauvaise situation dans laquelle se trouve actuellement le vieux club algérois. La JS Kabylie, après plusieurs journées sans la moindre victoire, retrouve enfin le chemin des filets à l'occasion du match face à l'AS khroub. Les Canaris, qui traversent des moments pénibles depuis un certain temps, notamment après les deux défaites de suite à l'extérieur face respectivement au CRB et au WA Tlemcen, affichent, toutefois, une bonne volonté de revenir dans les prochains jours. Ce qui a marqué cette rencontre, c'est Hanifi qui, non seulement a inscrit son premier but, mais également son but était le plus rapide du championnat (à la 1^{re} minute). Une victoire tant attendue par les Kabyles, dont la dernière -- et la

seule d'ailleurs en ce début de saison -- était face au MC Alger lors de la première journée sur le même score. En bas du tableau, les choses restent similaires. Les deux équipes, qui partagent la dernière place, en l'occurrence le NAHD et le MC Oran, enchaînent encore dans la série des défaites. Le NAHD a été surpris à domicile pas le CA Batna (2-1) alors que le MC Oran a été piégé à domicile, également, par le WA Tlemcen (3-1). Le MC Saïda, qui joua les premiers rôles la saison écoulée, n'arrive pas cette saison à se débarrasser de la zone rouge. En dépit de sa victoire «at-home» face au MC EL Eulma, le MC Saïda occupe la 12e place avec 6 points seulement.

M. S.

Résultats

MC Oran - WA Tlemcen	1-3
CS Constantine - USM Harrach	4-1
ES Sétif - ASO Chlef	3-1
NA Hussein Dey - CA Batna	1-2
JSM Béjaïa - MC Alger	1-0
USM Alger - CR Belouizdad	2-0
JS Kabylie - AS Khroub	1-0
MC Saïda - MCE Eulma	1-0

Classement	Pts	J
1- USM Alger	12	5
2- CR Belouizdad	10	5
--JSM Béjaïa	10	5
4-USM El Harrach	9	5
5- CS Constantine	8	5
-- WA Tlemcen	8	5
-- CA Batna	8	5
8- ASO Chlef	7	5
-- MC El-Eulma	7	5
--JS Kabylie	7	5
11-ES Sétif	6	5
-- MC Saïda	6	5
13- AS Khroub	5	5
14- MC Alger	4	5
15- NA Hussein Dey	2	5
-- MC Oran	2	5

RC KOUBA

Arrivée imminente de Hakim Boufennara à la barre

La direction du RC Kouba (Ligue deux algérienne de football) est sur le point de conclure avec Hakim Boufennara pour succéder à Kamel Bouhellal, à la tête de la barre technique de son club, a-t-on appris, dimanche, auprès du président du conseil d'administration du Raed, Sofiane Mecheri. "Nous sommes en contacts très avancés avec Boufennara qui devrait être nommé, dans les prochaines heures, comme nouvel entraîneur de notre équipe", a déclaré à l'APS, le premier responsable du club banlieusard de la capitale. "Nous nous sommes entendus sur tous les aspects du contrat qui liera les deux par-

ties. Nous avons un rendez-vous avec lui ce soir, pour finaliser sa venue chez nous", a-t-il ajouté. Le futur entraîneur des Vert et Blanc de la capitale avait exercé dans les staffs techniques de plusieurs formations en Algérie, à l'image du MC Alger, le CS Constantine, l'ES Sétif et le CA Batna. Le RCK, auteur d'un début de saison des plus mitigés, a enregistré, vendredi passé, une nouvelle défaite à Bordj Bou Arréridj, face au CABBA (2-0), lors de la sixième journée de la Ligue 2. Cet échec a donné le coup de grâce à son entraîneur, Kamel Bouhellal, qui a décidé de jeter l'éponge d'une manière définitive, après s'être reve-

nu sur une première démission quelques jours auparavant. "Le divorce avec Bouhellal s'est fait à l'amiable. Il s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas poursuivre sa mission avec nous, et de notre côté, on a respecté sa décision", a expliqué le président du RCK. Mecheri se montre, en outre, optimiste quant à une rapide "résurrection" de son équipe. "En dépit de la période difficile que nous traversons, je reste persuadé que mon équipe reviendra en force lors des prochaines journées", a-t-il rassuré. "Nous avons un effectif qui recèle en son sein plusieurs joueurs d'expérience, et c'est ce qui me rend très confiant", a-t-il conclu.

NA HUSSEIN-DEY

L'avenir de Nabil Medjahed incertain

L'entraîneur du NA Hussein Dey (Ligue 1 algérienne), Nabil Medjahed, a affirmé, dimanche, que son avenir à la tête de la barre technique du club banlieusard, dépendra de la réunion prévue avec la direction en soirée, et ce, au lendemain de la défaite concédée à domicile face au CA Batna (2-1), pour le compte de la 5e journée du championnat professionnel de Ligue 1. "Je suis toujours en poste, mais j'aurai une discussion avec les dirigeants ce soir pour évoquer mon avenir et voir leurs intentions. Une chose est sûre : mon avenir avec le NAHD sera connu à l'issue de cette réunion", a affirmé à l'APS le coach des "Sang et Or". Lors de cette réunion avec les dirigeants nahdistes, Medjahed compte imposer ses conditions. "J'aurai l'occasion d'imposer mes conditions pour rester, car je pense que nous sommes en train de travailler dans des conditions difficiles. Si les dirigeants acceptent, tant mieux, sinon je serai contraint de quitter le navire", a-t-il ajouté. Après cinq journées de compétition, le NAHD pointe à la peu reluisante 15e place au classement général avec 2 pts. Avec le MC Oran, le NAHD n'a réussi à remporter aucun succès depuis le début de la saison. Expliquant les raisons de ce début saison difficile, Medjahed estime que l'inefficacité offensive a fini par être fatale. "Face au CAB, nous avons raté un nombre incalculable d'occasions pour scorer, ce qui est inadmissible à ce niveau. Nous avons mené au score, mais nous étions incapables de préserver notre acquis", a-t-il justifié. Enfin, le premier responsable du staff technique du NAHD a regretté le comportement du milieu nigérien de l'équipe, Jimmy Bolouse, qui n'a plus donné signe de vie depuis deux semaines. "Après la match face au MCA, il est parti au Niger sans préavis. Nous n'avons pas de nouvelles de lui ; c'est vraiment regrettable au temps du professionnalisme", a-t-il conclu.

ÉQUIPE NATIONALE

Raïs Mbolhi sur le banc de touche

Le gardien de la sélection algérienne de football, Raïs Abdelouahab Mbolhi, a été laissé sur le banc de touche, par son entraîneur au CSKA Sofia (Div. une, Bulgarie), samedi soir lors du derby de la capitale bulgare face à Slavia (défaite 2-1), et ce, pour la première fois depuis le début de la saison 2011-2012. Leader du championnat bulgare, le CSKA, jouait pour la circonstance, son premier sérieux test, ce qui a rendu la décision de son entraîneur de mettre le portier algérien sur le banc "incompréhensible", selon la presse locale. Le coach du CSKA n'a pas donné des précisions sur sa décision de se séparer de son gardien numéro un pour ce match. Les coéquipiers de Mbolhi ont payé cher leur défaite à domicile devant les voisins de Slavia, puisqu'ils ont été délogés de leur fauteuil de leader. Ils occupent, désormais, la deuxième place avec un point de retard sur le FK Ludogorest.

Amanda Seyfried, simple mais efficace !

Bientôt à l'affiche de "Time Out" aux côtés de Justin Timberlake, Amanda Seyfried s'octroie pour le moment un peu de temps libre dans les rues de New York. Aperçue jeudi se promenant dans le quartier de Chelsea, la jolie blonde a tenté de passer incognito, sa tenue de camouflage ? Un look casual chic.

Si l'actrice est plutôt du genre minirobe sur le red carpet, dans les rues de New York, elle est davantage jean et veste noire. Pour l'occasion, elle mise effectivement sur l'incontournable denim qu'elle assortit à une chemise bleu ciel. Elle se couvre d'un gilet noir pour le côté passe-partout.

Un look qui jusque-là ne fait pas vraiment d'étincelles mais qui se voit rehaussé par une accessoirisation plutôt réussie. Lunettes en écailles légèrement rondes, moccasins frangés et sac en cuir porté en bandoulière font ainsi leur effet.

Un look de circonstances, simple mais efficace.



ÇA S'EST PASSÉ CE JOUR

1931 Condamnation d'Al Capone

Le gangster américain, surnommé "Scarface", est jugé pour fraude fiscale. Il est accusé d'avoir approvisionné en alcool de nombreux bars clandestins de Chicago pendant la prohibition et d'être à la tête de ce commerce illicite. Condamné à purger 11 ans de prison à Alcatraz en Californie, il n'en fera que 8 pour des raisons de santé et sera libéré sur parole.

1933 Einstein se réfugie aux Etats-Unis

Le physicien allemand est contraint de quitter l'Allemagne nazie suite à la mise à sac de sa maison en début d'année. De confession israélite, il s'est engagé dans la bataille contre la droite nationaliste dès l'année 1914 lorsqu'il refusa de signer le "Traité des 93". En adhérant à cette charte, les intellectuels voulaient défendre les valeurs de la civilisation allemande. Avec l'avènement d'Hitler, Einstein décide de fuir vers les Etats-Unis et accepte le poste que lui offre l'Institut "for Advanced Study" de Princeton dans le New Jersey. Il prendra la nationalité américaine en 1940.

1945 Les Argentins derrière Peron

Des milliers d'ouvriers appelés "descamisados" (sans-chemise) et des syndicats manifestent leur soutien à l'ancien ministre du Travail, Juan Domingo Peron. Quelques mois plus tôt, il avait été démis de ses fonctions et arrêté sous la pression des organisations patronales et de l'ambassadeur des Etats-Unis qui voyaient d'un mauvais oeil l'application de ses mesures sociales. En se révoltant, le peuple argentin exprime l'entière confiance qu'il voue à cet ancien colonel qui participa au coup d'état de 1941. L'année suivante, Peron sera élu démocratiquement à la présidence de la République. Il instaurera une dictature militaire jusqu'en 1955.

1968 Le poing levé des "Black Panthers" aux JO de Mexico

Les athlètes américains Tommie Smith et John Carlos, arrivés premier et troisième du 200 mètres, protestent contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis en levant leur poing ganté de noir lors de la remise des médailles. Ce signe est aussi la marque de leur soutien au mouvement politique noir américain, les Black Panthers. Les champions seront suspendus et expulsés des Jeux à vie par le Comité international olympique.

1973 L'Opep augmente les prix du pétrole

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole augmente le prix du pétrole de 70% et décide une réduction des livraisons de pétrole, contre des pays occidentaux, accusés d'avoir aidé Israël dans la guerre contre la Syrie,

ce qui déclencha le Premier choc pétrolier.

1979 Le Prix Nobel de la paix attribué à Mère Teresa.

En 1948 Mère Teresa obtint du pape l'autorisation de quitter son couvent pour se mettre au service des "plus pauvres parmi les pauvres". Elle revêtit un sari blanc à bordures bleues et fonda en 1950 la Congrégation des missionnaires de la charité. Elle s'occupe des enfants abandonnés, leur trouve des parents adoptifs, crée des écoles, parcourt le monde et visite les 330 communautés de son ordre réparties dans 76 pays. Appelée la "Sainte des Bas-Fonds", c'est une des figures marquantes de ce siècle.

1989 Tremblement de terre en Californie

Un violent tremblement de terre, d'une magnitude de 6,9 degrés sur l'échelle de Richter, secoue le nord de la Californie, affectant particulièrement les villes de San Francisco, Oakland et Santa Cruz. Une section complète du Bay Bridge de San Francisco s'écroule, mais c'est sous les décombres d'une longue section de l'autoroute 880 reliant Oakland à San Francisco qu'on retrouvera la majorité des 63 morts. La secousse n'a duré que 15 secondes, mais elle a frappé avec assez de violence pour en faire le tremblement de terre le plus meurtrier depuis celui de 1906, qui avait fait 1.000 victimes à San Francisco. Les pertes sont estimées à quelque 7 milliards de dollars.

2008 Inauguration à Grozny de la plus grande mosquée d'Europe



Le Président tchétchène pro-russe Ramzan Kadyrov inaugure à Grozny la plus grande mosquée d'Europe, lors d'une cérémonie, entourée de mesures de sécurité draconiennes, devant symboliser la pacification de cette république du Caucase russe. La mosquée, qui peut accueillir jusqu'à 10.000 fidèles, porte le nom d'Akhmad Kadyrov, père de Ramzan, un ancien mufti et président tchétchène pro-russe tué dans un attentat en mai 2004; avant de se ranger du côté de Moscou, il avait appelé au jihad contre la Russie. Le lieu de prière a été inauguré en présence de plus de 2.000 invités sous une pluie battante et aux sons de tambours constate un photographe de l'AFP; à cette occasion, l'accès au centre de Grozny a été bloqué par des camions et de nombreux soldats et policiers étaient postés tous les 100 mètres.

LE CARNET DU MIDI

1849 UN VIRTUOSE DU PIANO

Frédéric-François Chopin, né en Pologne d'une mère polonaise et d'un père français, est un compositeur et pianiste virtuose. Après sa formation, au Conservatoire de Varsovie, affilié à l'université de Varsovie, et un début de carrière en Pologne et à Vienne, il choisit d'émigrer en France où il trouve son inspiration dans l'effervescence du monde pianistique parisien et dans le souvenir de sa patrie meurtrie. Il y rencontre George Sand. Reconnu comme l'un des plus grands compositeurs de musique de la période romantique, Frédéric Chopin est aussi l'un des plus célèbres pianistes du XIXème siècle. Sa musique est encore aujourd'hui l'une des plus jouées et demeure un passage indispensable à la compréhension du répertoire pianistique universel. Si l'identité polonaise de Chopin n'est jamais niée, la relation entre la France et Chopin n'en est pas pour autant négligeable. Un argument avancé est l'origine lorraine de son père, ce qui, aux yeux de la loi lui confère la nationalité française. Il n'en reste pas moins vrai que le pays natal du musicien, en termes de culture ou de sensibilité, est la Pologne. 1836 à 1847, il fut le compagnon de l'écrivain George Sand. Ils menèrent ensemble une vie mondaine, nourris d'une admiration réciproque. Après un séjour hivernal dans de mauvaises conditions, durant lequel il composa, entre autres, son cycle des *24 Préludes, op. 28* et sa *2e Ballade*, la santé de Chopin, qui était tuberculeux, se dégrada considérablement malgré les soins et le dévouement inconditionnel de Sand. De retour en France, Chopin retrouva une bonne santé. Le couple, qui ne connaissait plus depuis un certain temps la passion de ses débuts, se sépara définitivement après que Chopin eut pris le parti de Solange, la fille de George Sand, dans une violente dispute familiale qui éclata à Nohant en l'absence du pianiste. Chopin mourut ce jour, à l'âge de 39 ans.



1915 LE PIONNIER D'UNE NOUVELLE FORME DE THÉÂTRE



Arthur Asher Miller, né aux États-Unis le 10 février 1905, est un dramaturge, écrivain et essayiste américain. Miller est une figure importante de la littérature et du cinéma américain du XXème siècle. Il a écrit un nombre important de pièces de théâtre dont les plus connues sont *Les Sorcières de Salem (The Crucible)* et *Mort d'un commis voyageur (Death of a Salesman)* qui sont toujours abondamment jouées. Miller est aussi connu pour son court mariage avec Marilyn Monroe. Miller naît dans une famille d'immigrants polonais juifs de la classe moyenne.

Miller étudie le journalisme et le théâtre. En juin 1956, en plein macarthysme, il est convoqué pour s'expliquer devant la Commission des activités non-américaines. Il a en effet été accusé par Elia Kazan comme ayant assisté à des meetings du Parti communiste des États-Unis d'Amérique. Il a en effet assisté à quatre ou cinq réunions d'auteurs sponsorisés par le parti communiste en 1947. Il a aussi apporté son soutien à une conférence pour la paix au Waldorf-Astoria de New York. Et il a signé de nombreux appels et pétitions. Il refuse cependant de citer d'autres personnes associées à des groupes gauchistes ou supposés communistes. Le 31 mai 1957, Miller est déclaré coupable d'outrage au Congrès pour avoir refusé de révéler les noms de membres d'un cercle littéraire suspecté d'affiliation communiste. Sa condamnation sera annulée le 8 août 1958 par la cour d'appel américaine. Le 29 juin 1956, il épouse Marilyn Monroe que Kazan lui avait présentée huit ans auparavant. Le 24 janvier 1961, ils divorcent. Il se remarie avec Inge Morath. Ils auront deux enfants dont l'un trisomique. Le 1er mai 2002, Miller reçoit le prix de littérature espagnol *Principe de Asturias* en tant que maître indiscuté du théâtre moderne. Miller meurt chez lui en 2005 d'une insuffisance cardiaque.

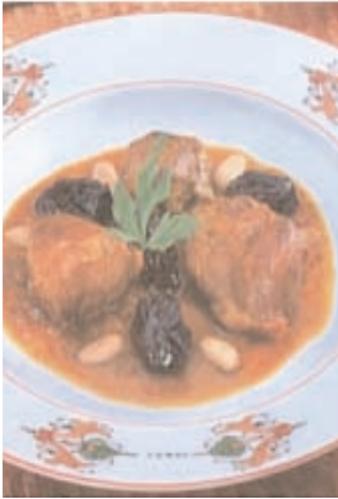
1918 LE SEX SYMBOL DES ANNÉES 40

Rita Hayworth (née Margarita Carmen Cansino ce jour à New York, est une actrice américaine. Elle fut le sex symbol féminin des années 40. Surnommée « la déesse de l'amour », elle devient une légende vivante avec son rôle principal dans le film mythique *Gilda*. Elle fut l'épouse d'Orson Welles et du Prince Ali Khan. Son père, Eduardo Cansino, danseur assez célèbre, est d'origine sévillane. Son père, qu'elle admire, exige d'elle un travail intense, il lui impose des cours de danse rigoureux et particulièrement contraignants. Lors du krach de Wall Street ; Les besoins financiers se faisant sentir, Eduardo remonte ses anciens numéros de danse, met sur pieds des spectacles et décide de prendre sa fille, alors âgée de 13 ans, comme partenaire attirée : les « Dancing Casinos » ressuscitent. Ils dansent des versions modernes du tango espagnol et du boléro. Rita prend cette nouvelle vie comme un privilège de se retrouver avec son père, qu'elle admire, mais elle va vite déchanter : alcoolique, il devient tyrannique, violent, et comme elle le confiera plus tard à Orson Welles, son second mari, elle subira des relations incestueuses. Les conséquences psychologiques seront désastreuses pour Rita et se feront toujours sentir dans sa vie et dans ses relations chaotiques avec les hommes. La Metro-Goldwyn-Mayer sera la première des Majors compagnies à utiliser Rita. C'est ensuite la 20th Century Fox qui la réclame à prix d'or pour *Arènes sanglantes*. Orson Welles, acteur et réalisateur de génie, est également fasciné par la célèbre photo de Life et entreprend de séduire « la plus belle femme des Etats-Unis ». La star succombe à la passion et la détermination de Welles et les deux célébrités finissent par se fréquenter assidûment. Ils se marieront en 1943 et divorceront en 1948. Au cours d'une fête, Rita est présentée au Prince Ali Khan. Un an plus tard, le 27 mai 1949, au terme d'une liaison placée sous le feu des tabloïds, Rita Hayworth devient princesse et se marie à Vallauris (Alpes-Maritimes) dans un faste purement hollywoodien. Elle aura une deuxième fille de cette union, la princesse Yasmina Khan. Elle séjourne alors souvent à Cannes, dans la villa qu'y possède son mari (le Château de l'Horizon), ainsi qu'à Deauville. Mais le conte de fées est de courte durée. Rita qui voulait fuir Hollywood retrouve d'autres fastes encore plus contraignants. De plus, elle subit les tendances polygames de son mari, ce qui la blesse profondément. Le couple divorce en 1953. Le déclin de Rita Hayworth est amorcé et les années 60 voient son penchant pour l'alcool se répercuter fâcheusement sur son physique et son comportement. Les premiers symptômes de sa maladie apparaissent : Rita est atteinte de la maladie d'Alzheimer qui mal connue à l'époque, ses « débordements d'humour » et ses altérations de mémoire furent mis sur le compte de la boisson. Rita Hayworth s'éteint à New York le 14 mai 1987.



Cuisine

Viande d'agneau



au persil

Ingrédients :
2 carrés d'agneau
2 oignons hachés finement
2 gousses d'ail haché
1 bouquet de persil haché
50 g de chapelure
1 c. à café de graine de coriandre moulu
Huile d'olive
Sel, poivre

Préparation :
Mélanger le persil, les oignons hachés, graine de coriandre moulu, l'ail haché, sel et le poivre.
Enrober les carrés d'agneau avec le mélange de persil, les rouler dans le mélange de persil.
Disposer les carrés d'agneau dans le plat à four, arroser d'un filet d'huile d'olive.
Enfourner le plat dans un four préchauffé à 210°C pendant 30 min.



Gâteau simple et facile

Ingrédients :
4 œufs
8 c. a soupe de sucre
9 c. a soupe d'huile
9 c. a soupe de lait
9 c. a soupe de farine
1 sachet de sucre vanillé
1 sachet de levure chimique

Préparation :
Bien mélanger les œufs et le sucre. Ajouter la vanille, le lait, l'huile et la levure, bien mélanger le tout. Ensuite, ajouter la farine petit à petit tout en mélangeant pour éviter les grumeaux. Mettre dans un moule beurré et fariné et mettre à cuire dans un four préchauffer à 180°C pendant 55 min.

MÉNOPAUSE Ce qu'il faut faire pour rester mince et tonique

Il suffit de diminuer son activité physique et de manger un peu plus ou moins bien, et les quelques kilos superflus vont aller se loger dans des endroits assez précis, notamment au niveau du ventre. Autrement dit, le corps se masculinise... Voici quelques réflexes qui vous permettront de garder une silhouette jeune, même après la ménopause.

Massez votre corps

Avec une huile corporelle, une crème amincissante ou un simple lait pour le corps, l'important est de masser longuement. Vous réapprenez ainsi à connaître votre corps et vous lui faites du bien. N'hésitez pas à insister sur les zones incrustées.

Hydratez votre peau

Passé la ménopause, la peau est plus sèche et moins ferme. Donnez-lui un coup de pouce en l'hydratant tous les jours, visage compris. Utilisez des crèmes adaptées à votre peau. Pour nettoyer votre peau, veillez

à ne pas employer un produit desséchant ou agressif. D'une manière générale, privilégiez les gels douches à un savon classique.

Faites du sport

N'abandonnez surtout pas le sport. Idéalement, il faudrait même augmenter un peu la dose hebdomadaire. Si vous ne pouvez pas, bougez davantage en toutes occasions : marchez, jardinez, bricolez, faites le ménage, effectuez les courts trajets à pied... Vous avez tout à y gagner car l'activité physique maintient votre corps en forme, prévient la prise de poids, les maladies cardiovasculaires et l'ostéoporose, et c'est excellent pour le moral !

Mangez mieux

Pas question de tout changer du jour au lendemain, mais de modifier certaines habitudes au fur et à mesure : réduire les sauces et autre mayonnaise, le grignotage, les produits gras et sucrés, cuisiner davantage avec des produits de base, privilégier les aliments non raffinés (céréales complètes, pain complet, farine, riz et pâtes en version complète), ... Et bien entendu, augmenter la part des fruits et surtout des légumes !

Pesez-vous régulièrement

Sans tomber dans l'excès inverse en devenant obsédée par son poids, pesez-vous régulièrement pour savoir où vous en êtes et pour pouvoir ainsi réagir très rapidement et



donc efficacement. À la ménopause encore plus, il est plus facile de perdre un ou deux kilos que d'avoir à en perdre 5 ou 6 !

A noter :

Encore plus à la ménopause, l'hygiène de vie est importante. C'est le moment de la repenser et de l'améliorer.

PETITS BOBOS QUOTIDIENS DES ENFANTS

Attention aux mauvais trucs de grand-mère

Face aux petits bobos de la vie quotidienne, nous avons toutes entendu parler de trucs de grand-mère censés soigner ou soulager. Si la plupart de ces trucs sont sans danger, certains peuvent se révéler dangereux....

En cas de brûlure :

Etaler de l'huile ou du dentifrice.
Surtout pas ! Si votre enfant se brûle, il faut mettre la brûlure sous l'eau froide (mais pas glacée) pendant 10 min. Mettre de l'huile risquerait d'étendre la brûlure et mettre du dentifrice ne servirait à rien (sinon à rendre la brûlure encore plus douloureuse...).

En cas d'ingestion de produits toxiques : Faire boire du lait.

Non ! Il faut appeler de toute urgence le

centre anti-poison le plus proche qui vous expliquera la marche à suivre.

Faire vomir l'enfant :

Non, non et non ! Si le produit toxique avalé a déjà brûlé ou irrité les voies digestives de votre enfant en l'ingérant, le faire vomir ne fera qu'aggraver ces lésions en provoquant un second passage du poison sur ces lésions.

En cas de coupure profonde :

Mettre du café.
Quelle horreur !! Cela ne ferait qu'augmenter les risques d'infection. Si la coupure n'est pas trop profonde, désinfecter la zone et poser un pansement. Si l'entaille est très profonde et saigne beaucoup, direction les urgences !



Trucs et astuces

Réussir des oignons bien dorés



Mettez les oignons à revenir dans l'huile et rajoutez une pincée de bicarbonate. Ces derniers vont prendre la couleur désirée sans être trop cuits.

Empêcher le lait de tourner



Quand il fait très chaud, le lait peut se mettre à tourner mais on peut empêcher ce phénomène facilement. Faites-le bouillir en ajoutant une pincée de bicarbonate de soude.

Faire un riz très blanc



Vous obtiendrez un riz d'une blancheur éclatante si lors de sa cuisson vous ajoutez un jus de cuisson dans l'eau.



Relever le goût du café

Quand on a un café qui manque de goût. Vous pouvez y remédier en mettant une pincée de cannelle dans le café moulu juste avant que ce dernier ne passe dans le filtre. Il sera meilleur.

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	05h29
Dohr	12h33
Asr	15h43
Maghreb	18h11
Icha	19h32

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Ban Ki-moon appelle à la lutte contre la famine



Le secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-Moon a appelé hier dans un message diffusé à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, qui sera célébrée aujourd'hui à Rome, les dirigeants du monde à investir dans l'énergie et les ressources nécessaires, pour lutter contre la faim.

«*J'engage instamment les dirigeants du monde, des pays riches comme des pays pauvres, à investir l'énergie et les ressources nécessaires pour gagner la bataille contre la faim, un fléau intolérable alors que l'humanité produit plus de vivres qu'il n'en faut pour nourrir le monde entier*», a expliqué le secrétaire général de l'Onu.

Pour Ban Ki-moon, la lutte contre la faim est un des éléments essentiels des efforts que nous déployons en vue de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement.

Il a rappelé que les hommes produisent sur la planète «plus de vivres qu'il n'en faut pour nourrir tout le monde, et pour-

tant aujourd'hui près d'un milliard d'êtres humains souffrent de la faim, comme dans la Corne de l'Afrique qui n'est qu'une fraction de la menace qui pèse inutilement sur le monde».

Dans cette région, plus de 13 millions de personnes sont touchées par l'une des pires sécheresses que

la région ait connue au cours des 60 dernières années. Des solutions durables s'imposent, portant sur tout l'éventail de la sécurité alimentaire, s'agissant d'initiatives visant à améliorer la capacité d'adaptation des petits exploitants agricoles à la mise en place de programmes de filet de sécurité qui protègent les personnes les plus vulnérables, a-t-il insisté.

Le principal axe de la Journée mondiale de l'alimentation cette année porte sur la volatilité des prix, notamment pour les plus démunis du monde, dont bon nombre consacrent 80% de leurs revenus à l'alimentation, et cette volatilité peut avoir des effets dévastateurs. En 2007-2008, l'inflation des prix des produits alimentaires a poussé plus de 80 millions de personnes dans une situation de famine.

Conséquence de la récente flambée des prix des produits alimentaires, quelque 70 millions d'autres se retrouvent dans une pauvreté extrême.

En octobre 2011, la population mondiale atteindra les 7 milliards de personnes et le monde a les connaissances et les ressources nécessaires pour mettre un terme à la faim, il est indispensable de faire en sorte que les plus démunis soient protégés des effets de la flambée des prix, a ajouté M. Ban.

SELON DES SPÉCIALISTES

7.000 patients dialysés en attente d'une greffe rénale

At au moins 7.000 patients dialysés sont en attente d'un greffon en Algérie, alors que seulement 20% d'entre eux disposent d'un donneur apparenté, a indiqué, hier, à Alger, le professeur Tahar Rayane, président de la Société algérienne de néphrologie, dialyse et transplantation (SANDT). Le nombre de patients devant recevoir un rein, qui était de 3.000 en 2001, a, ainsi, plus que doublé en l'espace de dix ans, a ajouté ce chirurgien lors d'une conférence-débat sur le don d'organes organisée par le forum d'El Moudjahid, à l'occasion de la Journée mondiale du don d'organes et de la transplantation célébrée le 17 octobre de chaque année. Le Pr Rayane a mis à profit cette opportunité pour tirer la sonnette d'alarme et appeler à la mise en place urgente d'une «véritable stratégie» en faveur du don d'organes. Il a fait savoir, à ce sujet, que de nombreuses personnes décédaient chaque année faute d'avoir pu être transplantées à



GALA DE BOXE DEMAIN À LA SALLE HARCHA

Salim Larbi disputera le titre intercontinental en WBO

C'est demain à la salle Harcha-Hacène, à Alger, que le boxeur algérien Salim Larbi croisera les gants avec le Ghanéen Isaac Tordjiro Selom. Le jeune professionnel, âgé de 25 ans, est ainsi le premier Algérien dans la catégorie super mi-moyen à disputer le titre intercontinental WBO (World boxing organisation). «Ce combat entre dans le cadre de classement du boxeur algérien, âgé de 23 ans, pour le titre intercontinental WBO (super mi-moyen)», nous explique le promoteur de la Fédération algérienne de boxe (FAB) et organisateur du gala, Christian Zabab. «C'est un plus pour la boxe algérienne. Nous encourageons au nom de la FAB cet événement», dira, de son côté, le secrétaire général de la FAB. Lors d'un dîner organisé, récemment à Alger, en l'honneur du jeune Algérien, évoluant à l'étranger, plusieurs personnalités de la boxe algérienne étaient présentes. «Je suis fier de venir dans mon pays et hisser haut les couleurs de notre emblème sur la scène internationale», dira timidement, dans sa brève intervention, Salim Larbi. Le président de la FAB, lui, a mis en exergue que «nous visons à lancer les jeunes talents sur la scène internationale». D'ailleurs, c'est l'ancien boxeur algérien Mourad Fergane qui a été choisi par la FAB

pour «détecter les jeunes talents évoluant à l'étranger», a-t-il poursuivi. Au cours de cette soirée, présidée par la WBO, l'Algérien Nadjib Mohammedi affrontera Ayitey Powers du Ghana, dans la catégorie mi-lourd. Notons que de grands noms de la boxe mondiale sont attendus à cette soirée. Il s'agit, entre autres, de Marvin Hagler ou de Roberto Durand. Loucif Hamani, Ould Mekhloufi, Mourad Fergane figurent, également, parmi les personnalités qui seront présentes à cet événement. Rappelons que cette rencontre internationale a été précédée, le 8 octobre passé, par un gala de boxe de préparation à la Salle bleue de Béjaïa. Le match a opposé Salim Larbi au boxeur français Frédéric Tripp, champion de France en super mi-moyen. «Nous souhaitons, à travers l'organisation de cet événement international, à participer à la redynamisation du sport en Algérie et, surtout, à repérer les jeunes talents locaux», insiste M. Zabab, et de poursuivre : «Notre champ d'action ne se limite pas à tenir des événements mais s'étend vers la mise en contact des professionnels algériens du sport avec ceux d'autres pays afin favoriser l'échange d'expérience et les actions de partenariat». Bon courage à nos nationaux !

A. B.

SAHARA OCCIDENTAL

Un jeune militant expulsé vers la frontière mauritano-sahraouie

Les autorités d'occupation marocaines ont expulsé, par la force, un jeune Sahraoui, Alyen Mohamed Salem, de son pays vers la frontière avec la Mauritanie après lui avoir retiré tous ses documents, rapporte l'agence de presse sahraouie (SPS) qui cite un communiqué du ministère des Territoires occupés et des Communautés sahraouies à l'étranger.

Alyen Mohamed Salem a été expulsé pour avoir revendiqué son droit à l'emploi et à une vie digne, a indiqué SPS.

Le jeune Alyen a été déporté depuis presque une semaine de la ville occupée d'El Ayoun (Sahara occidental) par les forces marocaines vers la zone d'El Gargarat à la frontière avec la Mauritanie et tous ses documents lui ont été retirés, a précisé la même source ajoutant que le

jeune Alyen avait mené plusieurs grèves de la faim devant les locaux de l'administration coloniale à El Ayoun et devant le siège de la Minurso. Il avait été torturé "sauvagement" dans les locaux de la police marocaine à El Ayoun et Dakhla occupées.

Le ministère des Territoires occupés et des Communautés sahraouies à l'étranger a dénoncé «ces actes odieux» de l'Administration d'occupation marocaine et appelé à ce que le peuple sahraoui puisse profiter et jouir de ses richesses naturelles conformément au Droit internationale dans l'attente de l'organisation d'un référendum d'autodétermination.

ANNABA

Un espace commercial dévasté par les flammes

Un incendie a provoqué, hier, la destruction de 270 stands et autres petites boutiques d'un espace commercial des ex-galeries algériennes, situé à la cité Es-Safsaf, à Annaba, ont indiqué les services de la Protection civile.

Plus de quatre heures ont été nécessaires aux éléments de l'unité principale de la Protection civile de Annaba, assistés d'effectifs de sapeurs-pompiers dépêchés des unités d'El Hadjar et d'El Bouni, pour venir à bout de ce sinistre qui a détruit toutes les marchandises stockées et exposées, en particulier des effets vestimentaires, des textiles et des chaussures, a-t-on constaté. L'intervention

de la Protection civile a permis de préserver 66 autres petites boutiques spécialisées, notamment, dans la vente de textiles et de chaussures, et d'éviter que les flammes ne se propagent dans un hall d'exposition-vente de véhicules, mitoyen de cet espace commercial.

Les autorités de la wilaya se sont déplacées sur les lieux pour mesurer l'étendue des dégâts occasionnés par cet incendie dont l'origine sera déterminée à l'issue de l'enquête diligentée à cet effet par les services compétents. Cet espace commercial s'étend sur une surface 2.800 m².